

Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer.
II.Transports et sécurité routière

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	21
Présentation des dépenses en capital	27
Récapitulation par agrégat	37
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	89
Présentation des emplois	95

Récapitulation des crédits

Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel en retraite. Pensions et allocations	///////	///////	90.400	-10.100	80.300	"	80.300
Travaux d'entretien	///////	///////	206.367.500	"	206.367.500	-15.945.492	190.422.008
Subventions de fonctionnement	///////	///////	"	"	"	"	"
Dépenses diverses	///////	///////	5.110.000	"	5.110.000	-10.000	5.100.000
Totaux titre III	///////	///////	211.567.900	-10.100	211.557.800	-15.955.492	195.602.308
Titre IV Interventions publiques							
Action éducative et culturelle	///////	///////	4.773.196	"	4.773.196	-3.292.196	1.481.000
Action économique. Encouragements et interventions	///////	///////	22.192.500	-100.500	22.092.000	-14.204.000	7.888.000
Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national	///////	///////	2.837.740.000	"	2.837.740.000	-100.950.000	2.736.790.000
Action sociale. Assistance et solidarité	///////	///////	861.410.000	"	861.410.000	+35.460.000	896.870.000
Action sociale. Prévoyance	///////	///////	2.589.800.000	"	2.589.800.000	+89.760.000	2.679.560.000
Totaux titre IV	///////	///////	6.315.915.696	-100.500	6.315.815.196	+6.773.804	6.322.589.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	6.527.483.596	-110.600	6.527.372.996	-9.181.688	6.518.191.308
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Transports, communications et télécommunications	1.511.936.000	1.199.500.000	1.422.198.000	///////	385.670.000	+608.780.000	994.450.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	340.426.000	"	///////	46.547.000	+239.364.000	285.911.000
Totaux titre V	1.511.936.000	1.539.926.000	1.422.198.000	///////	432.217.000	+848.144.000	1.280.361.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Transports, communications et télécommunications	1.506.177.000	1.240.020.000	1.258.069.000	///////	308.720.000	+780.712.000	1.089.432.000
Totaux titre VI	1.506.177.000	1.240.020.000	1.258.069.000	///////	308.720.000	+780.712.000	1.089.432.000
Totaux pour les dépenses en capital	3.018.113.000	2.779.946.000	2.680.267.000	///////	740.937.000	+1.628.856.000	2.369.793.000
Totaux généraux	3.018.113.000	2.779.946.000	9.207.750.596	///////	7.268.309.996	+1.619.674.312	8.887.984.308

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
14 Développement du réseau routier national	4.761.000		294.370.000	33.529.000	332.660.000	"
15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national	163.471.708	3.081.000	507.674.000		674.226.708	"
16 Sécurité routière et exploitation de la route	27.289.300	2.100.000	44.069.000	2.475.000	75.933.300	"
21 Intervention pour les aéroports et le transport aérien			83.780.000		83.780.000	"
23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables		2.720.790.000	73.868.000	964.598.000	3.759.256.000	"
24 Transport de voyageurs		787.870.000	6.565.000	74.630.000	869.065.000	"
25 Transport de marchandises		20.188.000	1.925.000	10.200.000	32.313.000	"
26 Politiques sociales	80.300	2.788.560.000			2.788.640.300	"
27 Aviation et aéronautique civiles	"		268.110.000	4.000.000	272.110.000	"
Totaux	195.602.308	6.322.589.000	1.280.361.000	1.089.432.000	8.887.984.308	"

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
2ème partie Personnel en retraite. Pensions et allocations						
32-91	Pensions et retraites. Prestations et versements de l'Etat					
10	26 Chemins de fer d'intérêt régional ou local	90.400	-10.100	80.300	"	80.300
	Totaux pour le chapitre	90.400	-10.100	80.300	"	80.300
5ème partie Travaux d'entretien						
35-42	Routes. Sécurité et circulation routières. Entretien, maintenance et fonctionnement					
10	15 Entretien courant du réseau routier national, moyens des parcs et viabilité hivernale (dépenses déconcentrées)	178.381.500	"	178.381.500	-15.248.792	163.132.708
20	15 Information du public et actions d'accompagnement de la politique d'entretien du réseau routier	"	"	"	"	"
30	16 Exploitation de la route. Fonctionnement et maintenance. Actions non déconcentrées	2.630.000	"	2.630.000	-1.738.000	892.000
40	16 Exploitation de la route. Fonctionnement et maintenance. Actions déconcentrées	22.156.000	"	22.156.000	+1.181.000	23.337.000
50	16 Exploitation de la route. Information des usagers et centres d'information routière	3.200.000	"	3.200.000	-139.700	3.060.300
60	16 Contrôle routier automatisé (nouveau)	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	206.367.500	"	206.367.500	-15.945.492	190.422.008
6ème partie Subventions de fonctionnement						
36-25	Subvention au budget annexe de l'aviation civile					
10	27 Budget annexe de l'aviation civile	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"
7ème partie Dépenses diverses						
37-46	Services techniques et actions internationales dans le domaine routier					
30	14 S.E.T.R.A.- C.E.T.U. et moyens de fonctionnement divers	4.770.000	"	4.770.000	-9.000	4.761.000

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
50	15 Centre national des ponts de secours. Moyens de fonctionnement	340.000	"	340.000	-1.000	339.000
Totaux pour le chapitre		5.110.000	"	5.110.000	-10.000	5.100.000

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
3ème partie Action éducative et culturelle							
43-10	Actions de promotion dans le domaine des transports						
10	25	Aide à la formation professionnelle dans le domaine des transports terrestres	4.400.000	"	4.400.000	-3.300.000	1.100.000
30	25	Aide à la formation économique et sociale des salariés des transports terrestres	373.196	"	373.196	+7.804	381.000
		Totaux pour le chapitre	4.773.196	"	4.773.196	-3.292.196	1.481.000
4ème partie Action économique. Encouragements et interventions							
44-20	Interventions dans le domaine des transports et de la sécurité routière						
10	25	Interventions en faveur de la batellerie	615.000	"	615.000	+435.000	1.050.000
20	25	Comité national routier	1.500.000	"	1.500.000	"	1.500.000
30	25	Actions de concertation et d'animation	156.500	-4.500	152.000	+5.000	157.000
40	15	Subventions intéressant la gestion de la voirie nationale	17.675.000	"	17.675.000	-14.594.000	3.081.000
50	16	Actions d'incitation en matière de sécurité routière	2.246.000	-96.000	2.150.000	-50.000	2.100.000
		Totaux pour le chapitre	22.192.500	-100.500	22.092.000	-14.204.000	7.888.000
5ème partie Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national							
45-41	Interventions dans le domaine des transports combinés						
10	25	Subventions aux transports combinés	32.000.000	"	32.000.000	-16.000.000	16.000.000
		Totaux pour le chapitre	32.000.000	"	32.000.000	-16.000.000	16.000.000
45-43	Contribution aux charges d'infrastructures ferroviaires et au désendettement						
10	23	Contribution aux charges d'infrastructures ferroviaires	1.328.540.000	"	1.328.540.000	-84.950.000	1.243.590.000
20	23	Contribution au désendettement de la S.N.C.F.	677.200.000	"	677.200.000	"	677.200.000
30	23	Contribution au désendettement de Réseau Ferré de France (RFF)	800.000.000	"	800.000.000	"	800.000.000
		Totaux pour le chapitre	2.805.740.000	"	2.805.740.000	-84.950.000	2.720.790.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
6ème partie Action sociale. Assistance et solidarité						
46-41	Contribution de l'Etat aux transports collectifs en Ile-de-France					
70	24	746.500.000	"	746.500.000	+41.370.000	787.870.000
		746.500.000	"	746.500.000	+41.370.000	787.870.000
46-42	Transports collectifs. Compensation pour tarifs sociaux					
10	26	114.910.000	"	114.910.000	-5.910.000	109.000.000
		114.910.000	"	114.910.000	-5.910.000	109.000.000
7ème partie Action sociale. Prévoyance						
47-41	Subventions au régime de retraite de la S.N.C.F. et à divers régimes sociaux particuliers des transports terrestres					
10	26	2.431.000.000	"	2.431.000.000	+84.000.000	2.515.000.000
20	26	74.900.000	"	74.900.000	+9.900.000	84.800.000
30	26	2.500.000	"	2.500.000	-100.000	2.400.000
40	26	81.400.000	"	81.400.000	-5.040.000	76.360.000
50	26	"	"	"	+1.000.000	1.000.000
		2.589.800.000	"	2.589.800.000	+89.760.000	2.679.560.000

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
3ème partie Transports, communications et télécommunications							
53-22	Programmes aéronautiques civils. Etudes, essais et développement						
R 12	27						
R 13	27	58.000	59.000	60.700	39.200	11.800	51.000
R 14	27						
R 21	27						
R 31	27						
R 36	27	5.502		13.201	10.000		10.000
R 37	27						
R 60	27	32.000	32.000	43.500	18.500	16.000	34.500
R 71	27						
R 81	27	157.100	163.600	159.800	2.600	163.600	166.200
R 82	27						
R 84	27	11.770		12.100	5.410		5.410
R 90	27	1.200	1.200	1.000	640	360	1.000
		265.572	255.800	290.301	76.350	191.760	268.110
53-46	Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité et d'exploitation des infrastructures						
10	15	222.468	197.368	202.218	40.791	128.289	169.080
20	15						
30	15	6.400	6.400	6.400	3.187	4.160	7.347
40	15	89.570	93.352	91.800	31.136	60.679	91.815
50	15	66.010	66.010	65.900	24.864	42.907	67.771

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
60	15	Aménagements de sécurité d'initiative locale et traitement des zones d'accumulation d'accidents	37.770	43.770	47.500	26.703	28.450	55.153
70	16	Exploitation de la route. Installations sur infrastructures existantes. Actions non déconcentrées	18.000	16.700	15.600	4.447	10.855	15.302
80	23	Voies navigables	2.570	2.000	2.571	600	600	1.200
90	16	Exploitation de la route. Installations sur infrastructures existantes. Actions déconcentrées	11.000	7.000	13.800	155	4.550	4.705
		Totaux pour le chapitre	453.788	432.600	445.789	131.883	280.490	412.373
53-47		Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales						
05	25	Organisation des transports de défense	"	"	"	"	"	"
10	24	Etudes économiques, techniques et expérimentations dans le domaine des transports	2.800	2.550	2.540	1.000	765	1.765
20	14	Etudes économiques et techniques dans le domaine routier national	5.000	8.000	4.500	3.388	2.400	5.788
30	14	Investissements sur le réseau routier national hors Ile-de-France	690.640	433.100	600.422	131.939	113.130	245.069
51	16	Etudes, expérimentations en matière d'exploitation de la route, et investissement hors infrastructures	1.800	1.800	1.080	2.863	540	3.403
52	16	Etudes et expérimentations en matière de sécurité routière	2.900	2.900	1.824	557	870	1.427
53	16	Centres d'examen du permis de conduire. Actions non déconcentrées	"	"	"	"	"	"
54	16	Centres d'examen du permis de conduire. Actions déconcentrées	8.000	7.500	6.400	2.200	2.250	4.450
55	16	Etudes et expérimentations du Centre national de sécurité routière	1.300	1.300	1.696	977	390	1.367

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
60	14	Investissements sur le réseau routier national d'Ile-de-France	66.400	38.500	56.900	31.963	11.550	43.513
70	25	Equipements et aménagements destinés au contrôle routier	3.100	2.750	2.355	1.100	825	1.925
80	23	Etudes en matière de transports ferroviaires et combinés	736	700	621	250	210	460
90	24	Etudes et travaux en matière de transports collectifs en Ile-de-France au titre de l'aménagement de la voirie nationale	9.900	12.000	7.770	1.200	3.600	4.800
Totaux pour le chapitre		792.576	511.100	686.108	177.437	136.530	313.967	

9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001

59-01	Programme "Réseau routier national" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la Loire (nouveau)							
01	15	Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"	"
02	15	Regroupement des autres dotations	"	"	"	"	"	"
10	15	Entretien et exploitation	"	116.508	"	8.785	107.723	116.508
Totaux pour le chapitre		"	116.508	"	8.785	107.723	116.508	
59-02	Programme "Sécurité routière" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie (nouveau)							
01	16	Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"	"
02	16	Regroupement des autres dotations	"	"	"	"	"	"
10	16	Observation, prospective et réglementation	"	"	"	"	"	"
20	16	Démarches interministérielles et communication	"	1.476	"	"	1.476	1.476
30	16	Education routière	"	5.218	"	1.338	3.560	4.898
40	16	Gestion du trafic et information des usagers	"	5.566	"	1.424	5.617	7.041
90	16	Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"	"
Totaux pour le chapitre		"	12.260	"	2.762	10.653	13.415	

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
59-03		Programme "Transports terrestres et maritimes" (nouveau)					
01	23	Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"
02	23	Regroupement des autres dotations	"	"	"	"	"
10	23	Infrastructures fluviales et portuaires (Voies navigables de France et Service navigation Nord-Pas-de-Calais)	"	72.208	"	35.000	37.208
		Totaux pour le chapitre	"	72.208	"	35.000	37.208
59-04		Programme "Transports aériens" - Intervention pour les aéroports et le transport aérien (nouveau)					
02	21	Regroupement des dotations (hors personnel)	"	"	"	"	"
10	21	Sécurité et sûreté aéroportuaires	"	47.000	"	"	47.000
20	21	Développement, coordination et réglementation	"	18.580	"	"	15.280
30	21	Régulation économique	"	73.870	"	"	21.500
		Totaux pour le chapitre	"	139.450	"	"	83.780

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
3ème partie Transports, communications et télécommunications							
63-20	Subventions d'investissement aux programmes aéronautiques civils						
R 21	27		"	"	"	"	"
R 22	27	4.000	4.000	4.000	"	4.000	4.000
		4.000	4.000	4.000	"	4.000	4.000
63-43	Subventions d'investissement aux transports urbains						
05	24	700	1.600	660	310	480	790
10	24	103.655	48.000	82.380	23.730	14.400	38.130
30	24	8.000	"	20.400	3.660	"	3.660
40	24	"	"	55.300	30.000	"	30.000
50	14	8.800	16.000	9.300	6.577	4.800	11.377
60	14	"	"	"	"	"	"
		121.155	65.600	168.040	64.277	19.680	83.957
63-44	Subventions d'investissement aux transports interurbains						
05	24	800	800	820	400	240	640
10	24	1.702	1.700	1.815	900	510	1.410
20	25	1.100	500	1.095	650	150	800
30	23	354.700	210.500	316.700	248	63.150	63.398
50	23	69.720	4.000	43.969	"	1.200	1.200

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
60	25 Infrastructures et équipements de transport combiné	12.600	9.500	13.630	6.550	2.850	9.400
70	14 Opérations liées à l'aménagement du réseau routier national	13.500	16.800	10.900	6.856	5.040	11.896
80	14 Autres opérations routières (opérations déconcentrées)	23.900	23.600	19.600	3.176	7.080	10.256
90	14 Subventions pour la construction d'autoroutes concédées	"	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	478.022	267.400	408.529	18.780	80.220	99.000
63-45	Subventions d'investissement aux aménagements de sécurité et aux opérations d'entretien et de réhabilitation sur les infrastructures de transport						
10	23 Subventions aux travaux de régénération des infrastructures ferroviaires	900.000	900.000	675.000	225.000	675.000	900.000
	Totaux pour le chapitre	900.000	900.000	675.000	225.000	675.000	900.000
63-48	Sécurité et circulation routières. Participations						
10	16 Organismes contribuant à la sécurité routière	3.000	3.020	2.500	663	1.812	2.475
	Totaux pour le chapitre	3.000	3.020	2.500	663	1.812	2.475

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

-15.965.592

catégorie			
mesure			
03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels			-10.100
03	001	Pensions et retraites. Prestations et versements de l'Etat	-10.100
		Ajustement des crédits afférents aux pensions et retraites	32-91 -10.100
10 Mesures d'ajustement			+3.105.754
10	001	Entretien et maintenance	+3.098.500
		Entretien du réseau routier national	35-42 +3.098.500
10	002	Décentralisation	+105.254
		Ajustement de la dotation globale de décentralisation en application de la loi du 2 décembre 1992 (article 7)	35-42 +105.254
10	003	Décentralisation	-98.000
		Ajustement des crédits lié aux transferts de compétence opérés en application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	35-42 -98.000
		Incidence de l'intégration à la dotation générale de décentralisation des ressources allouées à la ville de Paris pour l'entretien de la voirie nationale	
11 Révision des services votés			-65.700
11	001	Réduction de crédits	-65.700
		Exploitation de la route	-55.700 35-42 -55.700
		S.E.T.R.A - C.E.T.U et moyens de fonctionnement	-9.000 37-46 -10.000
		Centre national des ponts de secours.	-1.000
13 Transferts			-18.995.546
13	001	Transfert interne	-641.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	35-42 -641.000
		transfert de crédits des articles 40 et 50 du chapitre 35-42 vers le chapitre 59-02 expérimentation "programme sécurité routière" - régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie	
13	002	Transfert interne	-14.900.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	35-42 -14.900.000
		transfert de crédits de l'article 10 du chapitre 35-42 vers le chapitre 59-01 expérimentation "programme réseau routier national" - régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire	
13	003	Transfert interne	"
		Déconcentration de crédits afférents à l'exploitation de la route	35-42 "
13	004	Transfert entre sections	-3.454.546
		Participation à la mise en oeuvre du programme Adèle visant au développement de l'administration électronique	35-42 -3.454.546

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-15.965.592**

catégorie

mesure

CF. section : Services du Premier ministre. I. Services généraux

+3.454.546

Titre IV Interventions publiques

+6.673.304

catégorie				
mesure				
02 Non-reconduction				-100.500
02	001 Interventions dans le domaine des transports et de la sécurité routière			-100.500
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	44-20		-100.500
	Subventions versées à :			
	- l'association Trolley et bus France Provence		-1.500	
	- l'association des usagers des transports (AUT)		-3.000	
	- la Prévention routière		-6.000	
	- l'association Marilou		-90.000	
10 Mesures d'ajustement				+117.591.804
10	001 Interventions diverses			+747.804
	Actions de promotion dans le domaine des transports	+7.804	43-10	+7.804
	- Ajustement des crédits d'aide à la formation économique et sociale des salariés des transports terrestres	+7.804	44-20	+740.000
	Interventions dans le domaine des transports et de la sécurité routière	+740.000		
	- Interventions en faveur de la batellerie	+735.000		
	- Divers	+5.000		
10	002 Contributions de l'Etat à l'exploitation des transports collectifs en Ile-de-France			+41.370.000
	Ajustement aux besoins	46-41		+41.370.000
10	003 Contribution de l'Etat aux charges de retraite de la S.N.C.F. et à divers régimes sociaux particuliers des transports terrestres			+88.760.000
	Ajustement aux besoins	47-41		+88.760.000
	- Charges de retraites de la S.N.C.F.	+84.000.000		
	- Congé de fin d'activité (FONGECFA-Transports ; AGECEFA-Voyageurs)	+9.900.000		
	- Pensions de retraite remboursées à la Caisse autonome de retraites complémentaires et de prévoyance des transports (C.A.R.C.E.P.T.)	-100.000		
	- Garantie de retraite des anciens agents des services publics d'Afrique du Nord	-5.040.000		
10	004 Décentralisation			-13.286.000
	Ajustement des crédits lié aux transferts de compétence opérés en application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	44-20		-13.286.000
	Incidence de l'intégration à la dotation générale de décentralisation des ressources allouées à la ville de Paris pour l'entretien de la voirie nationale			
11 Révision des services votés				-111.472.000
11	001 Contribution aux charges d'infrastructures ferroviaires			-84.950.000
	Incidence de la remise à niveau des péages ferroviaires sur le montant de la contribution de l'Etat à Réseau ferré de France	45-43		-84.950.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

+6.673.304

catégorie			
mesure			
11	002	Subventions aux transports combinés	-16.000.000
		Recentrage du dispositif des aides au transport combiné	45-41 -16.000.000
11	003	Interventions diverses	-10.522.000
		Réduction des crédits	-10.522.000 43-10 -3.300.000
		- Aide à la formation professionnelle dans le domaine des transports terrestres	-3.300.000 44-20 -1.312.000
		- Subventions intéressant la gestion de la voirie nationale	-1.308.000 46-42 -5.910.000
		- Actions d'incitation en matière de sécurité routière	-4.000
		- Compensation des tarifs sociaux consentis par la S.N.C.F.	-5.910.000
12 Moyens nouveaux			+1.000.000
12	001	Contribution de l'Etat aux charges de retraite de la S.N.C.F. et à divers régimes sociaux particuliers des transports terrestres	+1.000.000
		Subvention à l'Organisation autonome d'assurance vieillesse-invalidité-décès des non-salariés de l'industrie et du commerce (ORGANIC)	47-41 +1.000.000
		Mise en place d'un dispositif d'aide au rachat des cotisations de retraite pour les conjoints de bateliers	
13 Transferts			-346.000
13	001	Transfert interne	-46.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	44-20 -46.000
		transfert de crédits de l'article 50 du chapitre 44-20 vers le chapitre 59-02 relatif à l'expérimentation du "programme sécurité routière" dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie	
13	002	Transfert entre sections	-300.000
		Transfert de crédits afférents à la destruction des épaves sur le réseau fluvial	44-20 -300.000
		Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et urbanisme	+300.000

Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2005

Titre V Investissements 1.539.926.000 1.280.361.000 exécutés par l'Etat

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
53-22	Programmes aéronautiques civils. Etudes, essais et développement	255.800.000	268.110.000
13	<i>Recherche amont de l'aéronautique civile</i> Etudes, recherches et développements technologiques probatoires.	59.000.000	51.000.000
21	<i>Hélicoptères</i> Développement des programmes d'hélicoptères.	"	"
36	<i>Moteurs</i> Développement de programmes moteurs.	"	10.000.000
60	<i>Equipements de bord</i> Développement d'équipements de bord.	32.000.000	34.500.000
81	<i>Avions de transport</i> Développement des programmes d'avions de transport (programmes AIRBUS)	163.600.000	166.200.000
84	<i>Autres aéronefs</i> Développement des programmes d'aviation légère et d'affaires.	"	5.410.000
90	<i>Etudes, recherches et matériel pour la sécurité des aéronefs (réglementation et contrôle)</i> Etudes, recherches et développement de matériel pour la sécurité des aéronefs.	1.200.000	1.000.000
53-46	Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité et d'exploitation des infrastructures	432.600.000	412.373.000
10	<i>Gros entretien préventif et grosses réparations des chaussées (opérations postérieures à 1999)</i> Gros entretien préventif des chaussées et grosses réparations Dédution faite de 25 100 000 euros en AP et de 25 100 000 euros en CP vers le chapitre 59-01 programme "réseau routier national" - régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire	197.368.000	169.080.000
20	<i>Gros entretien préventif et grosses réparations des chaussées (opérations déconcentrées)</i> Gros entretien préventif des chaussées et grosses réparations	"	"
30	<i>Parcs, centres d'entretien et d'exploitation sur réseau en service, installations nécessaires à la viabilité hivernale et radiotéléphonie</i> Construction de parcs, centres d'entretien et d'exploitation sur réseau en service, installations nécessaires à la viabilité hivernale et radiotéléphonie	6.400.000	7.347.000
40	<i>Renforcement des ouvrages d'art</i> Grosses réparations et renforcement des ouvrages d'art vétustes	93.352.000	91.815.000

P.L.F. 2005

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

1.539.926.000 1.280.361.000

chapitre article	Autorisations de programme	Crédits de paiement
50 <i>Réhabilitation et renforcements de chaussées</i> Réhabilitation des autoroutes urbaines renforcées et mise hors gel des chaussées des routes nationales anciennes	66.010.000	67.771.000
60 <i>Aménagements de sécurité d'initiative locale et traitement des zones d'accumulation d'accidents</i> Aménagements ponctuels de sécurité sur le réseau routier national d'initiative locale et traitement des "points noirs"	43.770.000	55.153.000
70 <i>Exploitation de la route. Installations sur infrastructures existantes. Actions non déconcentrées</i> Schéma directeur d'information routière S.D.E.R hors opérations contractualisées Renouvellement des équipements et de la signalisation Projets européens Dédution faite de 1 500 000 euros en AP et de 975 000 euros en CP vers le chapitre 59-02 programme "sécurité routière" - régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie	16.700.000	15.302.000
80 <i>Voies navigables</i> Entretien des voies navigables gérées par l'Etat.	2.000.000	1.200.000
90 <i>Exploitation de la route. Installations sur infrastructures existantes. Actions déconcentrées</i> Opérations inscrites aux contrats de plan Etat-régions Dédution faite de 1 000 000 euros en AP et de 3 000 000 euros en CP vers le chapitre 59-02 programme "sécurité routière" - régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie	7.000.000	4.705.000
53-47 Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales	511.100.000	313.967.000
10 <i>Etudes économiques, techniques et expérimentations dans le domaine des transports</i> Etudes générales, économiques, sociales et techniques et expérimentations dans le domaine des transports.	2.550.000	1.765.000
20 <i>Etudes économiques et techniques dans le domaine routier national</i> Etudes autoroutières et études techniques dans le domaine routier	8.000.000	5.788.000
30 <i>Investissements sur le réseau routier national hors Ile-de-France</i> Modernisation du réseau routier national en exécution des contrats de plan Etat-régions et autres investissements Les crédits sont réduits de 108.000.000 en AP et CP, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT) assurant sur ressources affectées, à compter de 2005, le financement de programmes routiers nationaux	433.100.000	245.069.000
51 <i>Etudes, expérimentations en matière d'exploitation de la route, et investissement hors infrastructures</i> Etudes d'évaluation sur l'accidentologie et sur les enjeux de la sécurité routière	1.800.000	3.403.000

Titre V Investissements

1.539.926.000
1.280.361.000

exécutés par l'Etat

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
52	<i>Etudes et expérimentations en matière de sécurité routière</i>	2.900.000	1.427.000
	Etudes et expérimentations diverses		
53	<i>Centres d'examen du permis de conduire. Actions non déconcentrées</i>	"	"
	Investissements centres d'examen		
54	<i>Centres d'examen du permis de conduire. Actions déconcentrées</i>	7.500.000	4.450.000
	Investissements centres d'examen		
	Transfert de 1 000 000 euros en AP et de 680 000 euros en CP vers le chapitre 59-02 programme "sécurité routière" - régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie		
55	<i>Etudes et expérimentations du Centre national de sécurité routière</i>	1.300.000	1.367.000
	Etudes diverses		
60	<i>Investissements sur le réseau routier national d'Ile-de-France</i>	38.500.000	43.513.000
	Modernisation du réseau routier national en exécution des contrats de plan Etat-régions et autres investissements		
70	<i>Equipements et aménagements destinés au contrôle routier</i>	2.750.000	1.925.000
	Equipement et renouvellement de véhicules et de matériels spécifiques.		
80	<i>Etudes en matière de transports ferroviaires et combinés</i>	700.000	460.000
	Etudes relatives à des projets d'infrastructures ferroviaires et de transports combinés.		
90	<i>Etudes et travaux en matière de transports collectifs en Ile-de-France au titre de l'aménagement de la voirie nationale</i>	12.000.000	4.800.000
	Etudes et investissements liés à des projets de transports collectifs nécessitant des aménagements de la voirie nationale dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de déplacements urbains (exécution des engagements contractualisés de l'Etat).		
59-01	Programme "Réseau routier national" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la Loire	116.508.000	116.508.000
10	<i>Entretien et exploitation</i>	116.508.000	116.508.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Expérimentation de l'action " entretien et exploitation" du programme "réseau routier national" en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire		

P.L.F. 2005

Titre V	Investissements exécutés par l'Etat	1.539.926.000	1.280.361.000
----------------	--	----------------------	----------------------

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>	<p>Analyse des autorisations de programme demandées</p> <p>Les crédits correspondants proviennent d'une part des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I.- Services communs et urbanisme pour 76 508 000 euros et, d'autre part, pour 14 900 000 euros du chapitre 35-42 article 10 et 25 100 000 euros en AP et CP du chapitre 53-46 article 10.</p> <p>Les crédits de personnel transférés de la section I. Services communs et urbanisme (76.508.000 euros) correspondent à la rémunération de 3.222 équivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III de la section I.- Services communs et urbanisme</p>		
59-02	Programme "Sécurité routière" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie	12.260.000	13.415.000
20	<i>Démarches interministérielles et communication</i>	1.476.000	1.476.000
	<p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <p>Expérimentation du programme "sécurité routière" en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie</p> <p>Les crédits correspondants proviennent d'une part des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I.- Services communs et urbanisme pour 1 430 000 euros et d'autre part, pour 46 000 euros du chapitre 44-20 article 50</p> <p>Les crédits de personnel transférés de la section I. Services communs et urbanisme (668.000 euros) correspondent à la rémunération de 23 équivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III de la section I.- Services communs et urbanisme</p>		
30	<i>Education routière</i>	5.218.000	4.898.000
	<p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <p>Expérimentation du programme "sécurité routière" en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie</p> <p>Les crédits correspondants proviennent d'une part des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I.- Services communs et urbanisme pour 4 218 000 euros et d'autre part, pour 1 000 000 euros en AP et 680 000 en CP du chapitre 53-47 article 53</p> <p>Les crédits de personnel transférés de la section I. Services communs et urbanisme (3.672.000 euros) correspondent à la rémunération de 127 équivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III de la section I.- Services communs et urbanisme</p>		

Titre V Investissements 1.539.926.000 1.280.361.000

exécutés par l'Etat

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
40	<p><i>Gestion du trafic et information des usagers</i></p> <p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <p>Expérimentation du programme "sécurité routière" en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie</p> <p>Les crédits proviennent d'une part des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I.- Services communs et urbanisme pour 2 345 000 euros et d'autre part, pour 641.000 euros du 35-42, de 2 500 000 euros en AP et 3.975 000 euros en CP du chapitre 53-46 et de 80 000 euros en AP et 80 000 euros en CP du chapitre 63-48</p> <p>Les crédits de personnel transférés de la section I. Services communs et urbanisme (2.337.000 euros) correspondent à la rémunération de 77 équivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III de la section I.- Services communs et urbanisme</p>	5.566.000	7.041.000
59-03	Programme "Transports terrestres et maritimes"	72.208.000	72.208.000
10	<p><i>Infrastructures fluviales et portuaires (Voies navigables de France et Service navigation Nord-Pas-de-Calais)</i></p> <p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <p>Expérimentation de l'action " Infrastructures fluviales et portuaires"</p> <p>Les crédits correspondants proviennent d'une part des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I.- Services communs et urbanisme pour 22 208 000 euros et d'autre part, pour 50 000 000 euros en AP et CP du chapitre 63-44 article 50</p> <p>Les crédits de personnel transférés de la section I. Services communs et urbanisme correspondent à la rémunération de 659,3 équivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III de la section I.- Services communs et urbanisme</p>	72.208.000	72.208.000
59-04	Programme "Transports aériens" - Intervention pour les aéroports et le transport aérien	139.450.000	83.780.000
10	<p><i>Sécurité et sûreté aéroportuaires</i></p> <p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <p>Expérimentation du programme "Transports aériens" Intervention pour les aéroports et le transport aérien</p> <p>Cette expérimentation correspond à la budgétisation du compte d'affectation spéciale n°902-25 "Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien"</p>	47.000.000	47.000.000

P.L.F. 2005

Titre V	Investissements exécutés par l'Etat	1.539.926.000	1.280.361.000
----------------	--	----------------------	----------------------

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
	20 Développement, coordination et réglementation	18.580.000	15.280.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Expérimentation du programme "Transports aériens" Intervention pour les aéroports et le transport aérien		
	Cette expérimentation correspond à la budgétisation du compte d'affectation spéciale n°902-25 "Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien"		
	30 Régulation économique	73.870.000	21.500.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Expérimentation du programme "Transports aériens" Intervention pour les aéroports et le transport aérien		
	Cette expérimentation correspond à la budgétisation du compte d'affectation spéciale n°902-25 "Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien"		

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

1.240.020.000
1.089.432.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
63-20	Subventions d'investissement aux programmes aéronautiques civils	4.000.000	4.000.000
22	<i>Subventions à divers organismes</i> Subventions diverses de recherche.	4.000.000	4.000.000
63-43	Subventions d'investissement aux transports urbains	65.600.000	83.957.000
05	<i>Etudes, recherches, développement et expérimentations de transports</i> Etudes, recherches, développement et expérimentations de transports.	1.600.000	790.000
10	<i>Infrastructures de transports collectifs en Ile-de-France</i> Subventions pour la réalisation des projets de transports collectifs inscrit à l'article 1 du CPER Ile-de-France 2000-2006.	48.000.000	38.130.000
30	<i>Plans de déplacements urbains (PDU) et autres améliorations des transports collectifs</i> Investissements prévus dans les plans de déplacements urbains en faveur des transports collectifs et autres actions d'améliorations de ces transports (exécution des engagements contractualisés de l'Etat et autres investissements).	"	3.660.000
40	<i>Transports collectifs en site propre de province</i> Cet article comporte uniquement des crédits de paiements (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.	"	30.000.000
50	<i>Opérations liées à l'aménagement du réseau routier national</i> Participation de l'Etat à des travaux intéressant la voirie nationale dont il n'a pas la maîtrise d'ouvrage	16.000.000	11.377.000
60	<i>Autres opérations routières (opérations déconcentrées)</i> TOM (opérations postérieures à 1994) , Corse (programme de développement) et 1% paysage et développement	"	"
63-44	Subventions d'investissement aux transports interurbains	267.400.000	99.000.000
05	<i>Etudes, recherches, développement et expérimentations de transports</i> Etudes, recherches, développement et expérimentations de transports.	800.000	640.000
10	<i>Transports collectifs régionaux et départementaux</i> Etudes et aides à la modernisation des transports régionaux départementaux et locaux.	1.700.000	1.410.000
20	<i>Aide au développement de la productivité des transports terrestres</i> Fonds régionaux d'aides au conseil (FRAC transports).	500.000	800.000

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

1.240.020.000 1.089.432.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
30	<i>Infrastructures de transport ferroviaire</i>	210.500.000	63.398.000
	<p>Participations de l'Etat au financement des études et des travaux des liaisons à grande vitesse.</p> <p>Modernisation et amélioration du réseau classique dans le cadre des contrats de plan Etats-régions et programmes interrégionaux.</p> <p>Autres investissements (aménagement de sécurité...).</p> <p>Les crédits sont réduits de 177.500.000 euros en AP et CP, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT) assurant sur ressources affectées, à compter de 2005, le financement du programme TGV Est (165.000.000 euros) et des études relatives aux grands programmes de transport (12.500.000 euros)</p> <p>A compter de 2005 les dépenses d'investissement de transport ferroviaire relatives au programme exceptionnel d'investissement (PEI) en faveur de la Corse sont financées à partir du chapitre 67-50 du budget du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales pour un montant de 7 000 000 euros en AP et 2 700 000 euros en CP.</p>		
50	<i>Infrastructures de voies navigables</i>	4.000.000	1.200.000
	<p>Entretien et développement des voies navigables notamment au titre des contrats de plan Etat-régions.</p> <p>Déduction faite de 50 000 000 euros en AP vers le chapitre 59-03 programme "Transports terrestres et maritimes" " infrastructures fluviales et portuaires".</p>		
60	<i>Infrastructures et équipements de transport combiné</i>	9.500.000	9.400.000
	Aides à la réalisation et à l'équipement de terminaux de transports combinés.		
70	<i>Opérations liées à l'aménagement du réseau routier national</i>	16.800.000	11.896.000
	Participation de l'Etat à des travaux intéressant la voirie nationale dont il n'a pas la maîtrise d'ouvrage		
80	<i>Autres opérations routières (opérations déconcentrées)</i>	23.600.000	10.256.000
	<p>TOM (opérations postérieures à 1994), Corse (programme de développement) et 1% paysage et développement</p> <p>A compter de 2005 les dépenses d'investissement des routes relatives au programme exceptionnel d'investissement (PEI) en faveur de la Corse sont financées à partir du chapitre 67-50 du budget du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales pour un montant de 12 000 000 euros en AP et 9 700 000 euros en CP.</p>		
90	<i>Subventions pour la construction d'autoroutes concédées</i>	"	"
	Participation de l'Etat aux subventions des sociétés concessionnaires pour la construction d'autoroutes concédées		

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **1.240.020.000** **1.089.432.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
63-45	Subventions d'investissement aux aménagements de sécurité et aux opérations d'entretien et de réhabilitation sur les infrastructures de transport	900.000.000	900.000.000
<i>10</i>	<i>Subventions aux travaux de régénération des infrastructures ferroviaires</i>	<i>900.000.000</i>	<i>900.000.000</i>
	Subventions aux travaux de régénération, renouvellement et mise aux normes des infrastructures ferroviaires.		
63-48	Sécurité et circulation routières. Participations	3.020.000	2.475.000
<i>10</i>	<i>Organismes contribuant à la sécurité routière</i>	<i>3.020.000</i>	<i>2.475.000</i>
	Programmes d'études en partenariat, expérimentation		
	Déduction faite de 80 000 euros en AP et de 80 000 euros en CP vers le chapitre 59-02 programme "sécurité routière" - régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie		

Récapitulation par agrégat

Agrégat 14 Développement du réseau routier national

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	4.770.000	"	4.770.000	-9.000	4.761.000
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	4.770.000	"	4.770.000	-9.000	4.761.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	4.770.000	"	4.770.000	-9.000	4.761.000
Dépenses en capital							
Titre V	762.040.000	479.600.000	661.822.000	///////	167.290.000	+127.080.000	294.370.000
Titre VI	46.200.000	56.400.000	39.800.000	///////	16.609.000	+16.920.000	33.529.000
Totaux pour les dépenses en capital	808.240.000	536.000.000	701.622.000	///////	183.899.000	+144.000.000	327.899.000
Totaux généraux	808.240.000	536.000.000	706.392.000	"	188.669.000	+143.991.000	332.660.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 14 Développement du réseau routier national

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			4.770.000	4.761.000
Chapitre	37-46	Services techniques et actions internationales dans le domaine routier		
	Article 30	S.E.T.R.A.- C.E.T.U. et moyens de fonctionnement divers	4.770.000	4.761.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			4.770.000	4.761.000
Dépenses en capital				
Titre V			661.822.000	294.370.000
Chapitre	53-47	Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales		
	Article 20	Etudes économiques et techniques dans le domaine routier national	4.500.000	5.788.000
	Article 30	Investissements sur le réseau routier national hors Ile-de-France	600.422.000	245.069.000
	Article 60	Investissements sur le réseau routier national d'Ile-de-France	56.900.000	43.513.000
			39.800.000	33.529.000
Titre VI				
Chapitre	63-43	Subventions d'investissement aux transports urbains		
	Article 50	Opérations liées à l'aménagement du réseau routier national	9.300.000	11.377.000
	Article 60	Autres opérations routières (opérations déconcentrées)	"	"
Chapitre	63-44	Subventions d'investissement aux transports interurbains		
	Article 70	Opérations liées à l'aménagement du réseau routier national	10.900.000	11.896.000
	Article 80	Autres opérations routières (opérations déconcentrées)	19.600.000	10.256.000
	Article 90	Subventions pour la construction d'autoroutes concédées	"	"
Totaux pour les dépenses en capital			701.622.000	327.899.000
Totaux généraux			706.392.000	332.660.000

Agrégat 14 Développement du réseau routier national

Agrégat 14 : Développement du réseau routier national

Composantes de l'agrégat

Le rôle du réseau routier national est d'assurer l'acheminement des flux de voyageurs et de marchandises interrégionaux et internationaux dans de bonnes conditions d'économie, de sécurité et de fiabilité. Du fait de l'importance de ces flux, auxquels s'ajoutent des courants de trafic plus locaux, il assure près de 40 % de la circulation routière sur 4 % de la longueur de notre réseau routier¹. Plus généralement, la route représente plus de 80% des transports intérieurs de voyageurs et de marchandises.

Cette mission, essentielle au bon fonctionnement de notre société et de notre économie, implique la modernisation et le développement des infrastructures² pour répondre à la demande de déplacements et d'échanges³, notamment en termes de sécurité et de fluidité, pour assurer une desserte du territoire plus équitable et protéger le cadre de vie.

La politique de développement du réseau routier national est définie notamment par les orientations et objectifs des schémas de services de transport. Elle est mise en oeuvre dans le cadre :

1. Des volets routiers des contrats de plan État-régions⁴ et des programmes spécifiques d'aménagement du territoire, financés à partir des crédits du budget général de l'État figurant dans cet agrégat et des participations des collectivités locales rattachées par voie de fonds de concours.

Sont également regroupées dans cet agrégat les dépenses financées par l'État pour les études en amont de la déclaration d'utilité publique des autoroutes concédées et les dépenses de fonctionnement des services d'études techniques, qui concourent aux études de projet, à l'établissement des méthodologies et techniques correspondantes et au développement d'innovations technologiques.

2. des concessions d'autoroutes et d'ouvrages d'art financés par emprunts couverts par des péages (articles 122-4 et L153-1 du code de la voirie routière) le cas échéant, des subventions d'investissement peuvent être accordées aux sociétés concessionnaires.

¹ Consistance du réseau routier national au 1^{er} janvier 2004:

autoroutes concédées	7 840 km
autoroutes non concédées	2 543 km
routes nationales	27 893 km

² Coûts unitaires moyens de construction d'une route à 2 chaussées séparées, hors bretelles et dispositifs d'échange, en rase campagne, en site de plaine ou vallonné, constatés en 2000 (en M€/km) :

autoroute concédée	5,8
autoroute non concédée	6,6
route express	4,8

³ Evolution du trafic sur le réseau routier national (évolution des parcours totaux - km parcourus - en %) :

	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Autoroutes concédées</i>	+6,7	+3,3	+4,8	+5,2	+2,4
<i>Autoroutes non concédées</i>	+5,8	+4,1	+3,3	+2,1	+0,8
<i>Routes nationales</i>	+2,2	+0,6	+1,8	+1,7	+1,2
<i>Ensemble du réseau routier national</i>	+4,4	+2,2	+3,1	+3,0	+1,6

⁴ Taux d'avancement du XIIe plan (en %) :

	2001	2002	2003	2004 (prévision)
	25,1	34,5	42,6	49,2

P.L.F. 2005

Agrégat 14 Développement du réseau routier national

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (moyens d'engagement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Développement du réseau routier national <i>DO + AP</i>	862	791	813	541	ND

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Développement du réseau routier national <i>DO + CP</i>	666	668	706	333	ND
1	<i>Fonds de concours</i>	973	957	825	823	ND
	<i>Total</i>	1.639	1.625	1.531	1.156	ND

Indicateur de coûts : Dépenses extra budgétaires (en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
2	Développement du réseau routier national <i>Montant des travaux de construction sur le réseau concédé</i>	1.177	1.011	1.090	ND	ND

Notes :

- En 2005, les crédits destinés au programme d'investissement pour la Corse (PEI) sont inscrits sur le chapitre 67-50 article 40 du ministère de l'intérieur pour 12 M€ d'AP et 9.7 M€ de CP.
- Depuis le 12 septembre 2000 les investissements autoroutiers sont pris en compte hors TVA, puisque les sociétés concessionnaires peuvent la récupérer depuis cette date.

Source : Comité des investissements à caractère économique et social (CIES).

Objectifs, résultats et cibles

Les objectifs prioritaires en matière de développement des infrastructures sont :

- de rééquilibrer la desserte du territoire;
- d'améliorer la sécurité routière ;
- d'adapter les capacités et les services offerts aux besoins des usagers.

Efficacité socio-économique

1. Adapter le réseau routier national à la croissance des déplacements et des échanges et aux besoins qualitatifs des usagers

L'objectif est de répondre aux besoins d'échanges interrégionaux en adaptant les capacités et les services rendus aux usagers, notamment en construisant des contournements d'agglomération, en doublant les axes les plus fréquentés par des itinéraires alternatifs ou en aménageant les routes existantes.

Agrégat 14 Développement du réseau routier national

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>			
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003	
			Prévision	Résultat

1	Longueurs de RN encombrées (en km, hors agglomérations)*	N.D.	9730	ND
	Bouchons sur les autoroutes et routes nationales (en milliers d'heures x km)	810	790	837
	Part des parcours sur le réseau routier national effectués sur des voies sûres et rapides (autoroutes et routes express) (en %)	N.D.	69,5	71.2

Notes :

1. Source : Centre national d'information routière.

* selon nouvelle méthode de calcul

2. Contenir la saturation de l'axe autoroutier Nord-Sud

L'axe routier Nord-Sud Lille-Paris-Marseille/Montpellier joue un rôle essentiel dans le système de transports en raison de ses fonctions européennes, nationales et régionales. L'objectif est d'assurer aux grands flux de trafic qui empruntent ce couloir des conditions de circulation satisfaisantes à moyen et long terme malgré leur croissance. Outre l'amélioration des capacités existantes et le développement des autres modes, l'État a retenu comme action principale pour parvenir à cet objectif la construction d'itinéraires alternatifs qui permettront de décharger l'axe actuel d'une partie de son trafic, tout en desservant de nouvelles régions encore dépourvues d'infrastructures à haut niveau de service.

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>			
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2003		2004
		Prévision	Résultat	Prévision

	Densité moyenne du trafic sur l'axe Nord-Sud (en véhicules/jour)	53 200	ND	ND
1	Trafic sur la section la plus chargée en juillet-août (en véhicules/jour)	115 800	115 800	117 000

Notes :

1. A7 : section Loriol-Montélimar.

Trois seuils de trafic sont utilisés pour caractériser le niveau de service en période estivale (juillet-août) :

- *dégradé* à partir de 88 000 véhicules / jour : les encombrements, très fréquents en fin de semaine, commencent à se produire également lors des jours ouvrables en été.
- *fortement dégradé* à partir de 102 000 véhicules / jour : les encombrements affectent en été un jour sur deux et commencent à apparaître les jours ouvrables en dehors de l'été (ce seuil correspond à un trafic journalier moyen annuel de 65 000 véhicules / jour dans le cas de la vallée du Rhône).
- *très fortement dégradé* à partir de 113 000 véhicules / jour : les encombrements se produisent 2 jours sur 3 en été.

Source : Direction des routes.

Agrégat 14 Développement du réseau routier national

3. Accroître la sécurité des usagers en développant des infrastructures plus sûres

L'un des moyens d'accroître la sécurité routière est l'amélioration des infrastructures existantes (voir agrégat 15) en éliminant les points d'accumulation d'accidents. Ainsi, les programmes régionaux d'actions de sécurité (PRAS), intégrés au XII^{ème} contrat de plan, devraient consacrer 42,69 M€ par an à ces actions (soit +67 % par rapport aux précédents contrats Etat-régions). Par ailleurs, la conception et le contrôle des nouvelles infrastructures routières garantissent une meilleure sécurité aux usagers, en particulier sur les voies à caractéristiques autoroutières (autoroutes et voies express à 2x2 voies dénivelées).

n o t e s	Indicateurs de résultats			
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	
			Prévision	Résultat
1	Taux d'insécurité - sur les autoroutes - sur les routes nationales - sur l'ensemble du réseau routier national	0,43 1,66 0,98		0,35 1,21 0,74

Notes :

1. Taux d'insécurité : nombre de tués pour 100 millions de km parcourus. Source : SETRA.

4. Améliorer la desserte du territoire.

Le réseau actuel de routes express ou de voies à caractéristiques autoroutières n'assure pas encore une desserte équilibrée du territoire. Même si des différences se justifient en partie par celles touchant à l'importance du transit ou des flux touristiques, il convient d'homogénéiser les niveaux d'équipement afin d'assurer une desserte équitable de l'ensemble des régions et d'atténuer les situations d'enclavement, lorsque les enjeux le justifient.

n o t e s	Indicateurs de résultats			
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	
			Prévision	Résultat
	Part de la population métropolitaine située à plus de 50 km ou de 45 minutes d'une autoroute ou d'une route express (en %)	4	4	4

Qualité du service

1. Répondre aux besoins des usagers

Afin de mesurer la satisfaction des usagers et de connaître leurs attentes, un baromètre de satisfaction a été mis en place en 1994 sur les routes nationales et étendu dès 1995 aux autoroutes. En 2000, l'Etat-major de la gendarmerie nationale a décidé de ne plus autoriser ses personnels à interpellier les véhicules à des fins statistiques, en raison de l'absence de couverture juridique. Des travaux sont en cours avec le SETRA pour élaborer des méthodologies de substitution.

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	178.721.500	"	178.721.500	-15.249.792	163.471.708
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	178.721.500	"	178.721.500	-15.249.792	163.471.708
Titre IV	///////	///////	17.675.000	"	17.675.000	-14.594.000	3.081.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	196.396.500	"	196.396.500	-29.843.792	166.552.708
Dépenses en capital							
Titre V	422.218.000	523.408.000	413.818.000	///////	135.466.000	+372.208.000	507.674.000
Totaux pour les dépenses en capital	422.218.000	523.408.000	413.818.000	///////	135.466.000	+372.208.000	507.674.000
Totaux généraux	422.218.000	523.408.000	610.214.500	"	331.862.500	+342.364.208	674.226.708

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			178.721.500	163.471.708
Chapitre	35-42	Routes. Sécurité et circulation routières. Entretien, maintenance et fonctionnement		
	Article 10	Entretien courant du réseau routier national, moyens des parcs et viabilité hivernale (dépenses déconcentrées)	178.381.500	163.132.708
	Article 20	Information du public et actions d'accompagnement de la politique d'entretien du réseau routier	"	"
Chapitre	37-46	Services techniques et actions internationales dans le domaine routier		
	Article 50	Centre national des ponts de secours. Moyens de fonctionnement	340.000	339.000
			17.675.000	3.081.000
Titre IV				
Chapitre	44-20	Interventions dans le domaine des transports et de la sécurité routière		
	Article 40	Subventions intéressant la gestion de la voirie nationale	17.675.000	3.081.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			196.396.500	166.552.708
Dépenses en capital				
Titre V			413.818.000	507.674.000
Chapitre	53-46	Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité et d'exploitation des infrastructures		
	Article 10	Gros entretien préventif et grosses réparations des chaussées (opérations postérieures à 1999)	202.218.000	169.080.000
	Article 20	Gros entretien préventif et grosses réparations des chaussées (opérations déconcentrées)	"	"
	Article 30	Parcs, centres d'entretien et d'exploitation sur réseau en service, installations nécessaires à la viabilité hivernale et radiotéléphonie	6.400.000	7.347.000
	Article 40	Renforcement des ouvrages d'art	91.800.000	91.815.000
	Article 50	Réhabilitation et renforcements de chaussées	65.900.000	67.771.000
	Article 60	Aménagements de sécurité d'initiative locale et traitement des zones d'accumulation d'accidents	47.500.000	55.153.000

P.L.F. 2005

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	59-01		
	Programme "Réseau routier national" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la Loire (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	116.508.000
Totaux pour les dépenses en capital		413.818.000	507.674.000
Totaux généraux		610.214.500	674.226.708

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Agrégat 15 : Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Composantes de l'agrégat

Le réseau routier national non concédé constitue un patrimoine important, dont la valeur à neuf, incluant les emprises foncières, est estimée en 2002 à 155 milliards d'euros. Son état d'entretien conditionne le bon fonctionnement du système de transport français compte tenu de la part tenue par la route.

La politique de l'entretien du réseau routier national s'ordonne autour de cinq axes :

1. L'entretien courant et la viabilité hivernale

Ces actions recouvrent, d'une part, les opérations de petit entretien des chaussées, des équipements et dépendances, ainsi que des ouvrages d'art et, d'autre part, le service hivernal. Elle visent à assurer aux usagers un service permanent et fiable avec un niveau satisfaisant de sécurité et de confort.

2. L'entretien préventif des chaussées

L'entretien préventif des chaussées vise à conserver aux chaussées préalablement renforcées leurs qualités, notamment leur maintien hors gel, par des interventions régulières (tapis d'enrobés). Il préserve le patrimoine et évite de grosses réparations ultérieures plus coûteuses.

3. La réhabilitation et les renforcements

Les renforcements (augmentation de l'épaisseur et de la rigidité des chaussées par l'application d'une couche de matériaux convenablement traités, tout en conservant la chaussée existante) et la réhabilitation (rénovation et mise à niveau de la chaussée et des équipements) des chaussées et des ouvrages d'art ont pour objectif de requalifier durablement le patrimoine présentant de graves défauts structurels pour éviter des altérations irréversibles et des restrictions de circulation (barrières de dégel notamment).

S'agissant des tunnels, à la suite de la catastrophe du tunnel sous le Mont-Blanc, un programme pluriannuel de travaux a été engagé pour renforcer la sécurité des ouvrages : abris et galeries d'évacuation, dispositifs de ventilation, de détection, de fermeture automatique des accès...

4. L'amélioration de la sécurité

Les aménagements de sécurité (aménagement de carrefours et virages dangereux, réduction des obstacles latéraux, glissières...) visent à éliminer les points d'accumulation d'accidents.

5. Les subventions

La consistance du réseau routier national fait l'objet d'adaptations pour ne conserver dans ce réseau que des voies présentant un intérêt véritablement national. Les déclassements dans la voirie des collectivités territoriales peuvent s'accompagner de conventions de financement de travaux de remise à niveau si l'état du réseau transféré le justifie.

A partir de 2005, la participation de l'Etat à l'entretien de la voirie de Paris est transférée au ministère de l'intérieur en dotation globale de décentralisation (DGD).

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Moyens d'engagement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	L'entretien courant et la viabilité hivernale	191	186	184	170	
1	L'entretien préventif des chaussées	224	224	222	197	
1	La réhabilitation et les renforcements	154	156	156	159	
1	L'amélioration de la sécurité	37	37	38	44	
1	Les subventions	18	17	18	3	
	Total	624	620	618	573	

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	L'entretien courant et la viabilité hivernale	194	190	186	173	
1	L'entretien préventif des chaussées	214	224	202	169	
1	La réhabilitation et les renforcements	131	139	160	161	
1	L'amélioration de la sécurité	62	64	75	79	
1	Les subventions	18	17	18	3	
	Total	619	634	641	585	
	<i>dont rattachement de fonds de concours</i>	<i>33</i>	<i>32</i>	<i>31</i>	<i>27</i>	

Note :

En 2005, le chapitre 59-01 est créé pour permettre une expérimentation LOLF dans deux régions: Pays-de-La-Loire et Nord-Pas-de-Calais. Il sera doté à partir des chapitres 35-42/10 (14,9 M€) et 53-46/10 (25,1 M€ en AP=CP) de la présente section et des dotations de masse salariale à partir de la section services communs et urbanisme (76,5M€).

Objectifs, résultats et cibles

Les objectifs prioritaires en matière d'entretien du patrimoine routier national existant sont :

- d'assurer la viabilité permanente du réseau ;
- de garantir la sécurité des usagers ;
- d'adapter les services offerts aux besoins des usagers.

Efficacité socio-économique

1. Garantir une circulation permanente des usagers dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, et maintenir en bon état le patrimoine routier national

Les infrastructures non renforcées ou insuffisamment entretenues subissent des dégradations importantes par l'effet conjugué du gel et du trafic lourd, entraînant des désordres irréversibles et des restrictions de circulation.

P.L.F. 2005

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

L'objectif est de parvenir progressivement à une ouverture permanente et à tous les trafics des axes nationaux par :

- la réhabilitation des infrastructures vétustes et dégradées et leur mise hors gel,
- un entretien préventif des routes et des ouvrages qui assure le maintien de leur qualités d'usage.

Afin d'évaluer la politique qu'elle met en œuvre, la direction des routes a mis en place un outil permettant de suivre l'évolution des chaussées dans le temps :

- IQRN (Image Qualité du Réseau National) ¹.

qui a été complété par un outil d'évaluation des ouvrages :

- IQOA (Image Qualité des Ouvrages d'Art) ².

Chaque année, un tiers des chaussées du réseau national métropolitain et des ouvrages d'art est évalué (10 000 km et 17 500 ouvrages).

Les résultats obtenus permettent d'établir une évaluation globale du patrimoine et fournissent les bases nécessaires à l'établissement des objectifs et prévisions annuelles d'entretien.

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003		2004
			Prévision	Résultat	

1	Part du réseau routier national non concédé renforcé (en %)	87,3	87,19	87,19	87,56
2	Part du réseau national non concédé à réhabiliter (en %)	12	12	12	12
3	Part des ouvrages d'art à réhabiliter (en %)	1,7	1,5	N.D.	1,5
4	Part du réseau national non concédé en état acceptable, bon ou excellent (en %)	76	76	76	76
5	Part des ouvrages d'art en bon état apparent ou ne présentant que des défauts mineurs (en %)	89,5	90,1	N.D.	90,1

Notes :

1. Le réseau renforcé comprend le réseau neuf.
2. Réseau en " mauvais " état selon l'indice IQRN.
3. Classe 3U de l'indice IQOA.
4. Réseau en état " excellent ", " bon " ou " acceptable " selon l'indice IQRN.
5. Classe 1, 2 et 2E de l'indice IQOA.

Source : Direction des routes.

¹ La notation IQRN permet un classement de l'état de la chaussée établi de la manière suivante :

- Excellent : chaussée à l'état neuf,
- Bon : chaussée légèrement dégradée, sans problème de structure,
- Acceptable : chaussée dégradée en surface, sans problème de structure,
- Médiocre : chaussée dont la structure nécessite un renforcement léger,
- Mauvais : chaussée dont la structure nécessite un renforcement lourd.

² Les ouvrages sont classés en 5 catégories :

- Classe 1 : ouvrage en bon état apparent relevant de l'entretien courant,
- Classe 2 : ouvrage, dont la structure ou les équipements et les éléments de protection présentent des défauts mineurs, et qui nécessite un entretien spécialisé sans caractère d'urgence,
- Classe 2E : ouvrage, dont la structure ou les équipements et les éléments de protection présentent des défauts mineurs, et qui nécessite un entretien spécialisé urgent,
- Classe 3 : ouvrage dont la structure est altérée et qui nécessite des travaux sans caractère d'urgence,
- Classe 3U : ouvrage dont la structure est gravement altérée et qui nécessite des travaux urgents.

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Qualité du service

1. Répondre aux besoins des usagers en déplacement

Afin de mesurer la satisfaction des usagers et de connaître leurs attentes, un baromètre de satisfaction a été mis en place en 1994 sur les routes nationales et étendu dès 1995 aux autoroutes. En 2000, l'Etat-major de la gendarmerie nationale a décidé de ne plus autoriser ses personnels à interpellier les véhicules à des fins statistiques, en raison de l'absence de couverture juridique. Des travaux sont en cours avec le SETRA pour élaborer des méthodologies de substitution.

Efficacité de la gestion

1. Mettre en œuvre la politique d'entretien préventif des chaussées.

Pour éviter les grosses réparations coûteuses ultérieures et garantir une circulation permanente des usagers dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, l'État met en oeuvre une politique d'entretien préventif.

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003		2004
			Prévision	Résultat	Prévision
	Crédits d'entretien préventif pour les chaussées rapportés à la longueur du réseau (en k€/km)	7,09		7,05	7,09
	Dotations globalisées d'entretien courant rapportées à la longueur du réseau (en k€/km)	5,84		5,82	5,85

P.L.F. 2005

Agrégat 15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national

Agrégat 16 Sécurité routière et exploitation de la route

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	27.986.000	"	27.986.000	-696.700	27.289.300
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	27.986.000	"	27.986.000	-696.700	27.289.300
Titre IV	///////	///////	2.246.000	-96.000	2.150.000	-50.000	2.100.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	30.232.000	-96.000	30.136.000	-746.700	29.389.300
Dépenses en capital							
Titre V	43.000.000	49.460.000	40.400.000	///////	13.961.000	+30.108.000	44.069.000
Titre VI	3.000.000	3.020.000	2.500.000	///////	663.000	+1.812.000	2.475.000
Totaux pour les dépenses en capital	46.000.000	52.480.000	42.900.000	///////	14.624.000	+31.920.000	46.544.000
Totaux généraux	46.000.000	52.480.000	73.132.000	-96.000	44.760.000	+31.173.300	75.933.300

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 16 Sécurité routière et exploitation de la route

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			27.966.000	27.289.300
Chapitre	35-42	Routes. Sécurité et circulation routières. Entretien, maintenance et fonctionnement		
	Article 30	Exploitation de la route. Fonctionnement et maintenance. Actions non déconcentrées	2.630.000	892.000
	Article 40	Exploitation de la route. Fonctionnement et maintenance. Actions déconcentrées	22.156.000	23.337.000
	Article 50	Exploitation de la route. Information des usagers et centres d'information routière	3.200.000	3.060.300
	Article 60	Contrôle routier automatisé (nouveau)	"	"
			2.246.000	2.100.000
Titre IV				
Chapitre	44-20	Interventions dans le domaine des transports et de la sécurité routière		
	Article 50	Actions d'incitation en matière de sécurité routière	2.246.000	2.100.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			30.232.000	29.389.300
Dépenses en capital				
Titre V			40.400.000	44.069.000
Chapitre	53-46	Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité et d'exploitation des infrastructures		
	Article 70	Exploitation de la route. Installations sur infrastructures existantes. Actions non déconcentrées	15.600.000	15.302.000
	Article 90	Exploitation de la route. Installations sur infrastructures existantes. Actions déconcentrées	13.800.000	4.705.000
Chapitre	53-47	Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales		
	Article 51	Etudes, expérimentations en matière d'exploitation de la route, et investissement hors infrastructures	1.080.000	3.403.000
	Article 52	Etudes et expérimentations en matière de sécurité routière	1.824.000	1.427.000
	Article 53	Centres d'examen du permis de conduire. Actions non déconcentrées	"	"
	Article 54	Centres d'examen du permis de conduire. Actions déconcentrées	6.400.000	4.450.000
	Article 55	Etudes et expérimentations du Centre national de sécurité routière	1.696.000	1.367.000
Chapitre	59-02	Programme "Sécurité routière" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	13.415.000

P.L.F. 2005

Agrégat 16 Sécurité routière et exploitation de la route

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Titre VI		2.500.000	2.475.000
Chapitre 63-48	Sécurité et circulation routières. Participations (intégralité du chapitre)	2.500.000	2.475.000
Totaux pour les dépenses en capital		42.900.000	46.544.000
	Totaux généraux	73.132.000	75.933.300

Agrégat 16 Sécurité routière et exploitation de la route

Agrégat 16 : Sécurité routière et exploitation de la route

Composantes de l'agrégat

1.

L'activité « exploitation de la route » est principalement au service des causes suivantes :

- l'amélioration de la sécurité routière et du confort des usagers, contribuant à une politique de déplacements sûrs,
- la recherche de l'optimisation de l'écoulement de la circulation, qui conduit à rechercher une meilleure répartition de la circulation dans le temps et sur les différents réseaux,
- l'amélioration du service rendu à l'utilisateur, par des interventions plus rapides, mieux organisées, et la délivrance d'une information routière fiable sur les principaux réseaux.

Cette politique est mise en œuvre dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur d'Exploitation de la Route (SDER) et du Schéma Directeur d'Information Routière (SDIR).

Elle conduit en premier lieu à moderniser l'activité d'exploitation de la route réalisée dans les services déconcentrés (DDE). Il s'agit d'organiser les services pour les rendre aptes à faire face rapidement à toutes les situations dans lesquelles le fonctionnement du réseau routier est dégradé (accidents, crises d'origine diverses, conditions météorologiques dégradées...), soit en intervenant directement sur le terrain, soit en prenant des mesures de gestion de trafic appropriées.

Cette politique conduit également à d'importants programmes d'investissements en matière d'équipements d'exploitation et de gestion de trafic, particulièrement dans les grandes agglomérations. Il s'agit d'opérations qui consistent à équiper le réseau d'équipements de terrain permettant :

- la surveillance de la circulation et la connaissance de l'état du trafic (à l'aide de caméras, de stations de comptage, de systèmes de détection automatique d'incidents, du réseau d'appel d'urgence...),
- la centralisation des informations, facilitant à l'exploitant la prise de décision appropriée (par exemple l'envoi d'équipes sur le terrain, la mise en œuvre de mesures de gestion de trafic),
- la restitution en temps réel aux usagers des informations

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : total des moyens de paiement (en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
				LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
		67	66	73	76	76
	Total	67	66	73	76	76

Notes :

Coûts constatés en exécution et / ou prévus.

Les crédits concourant aux activités de la délégation interministérielle à la sécurité routière, y compris aux actions locales et ceux concourant à la formation du conducteur figurent dans la section I. Services communs et urbanisme. Il est en même des moyens en personnel.

Agrégat 16 Sécurité routière et exploitation de la route

En 2005, le chapitre 59-02 est créé pour permettre une expérimentation LOLF dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Il sera doté à partir de chapitres de la présente section actuellement gérés par la DSCR (3,6 M€ en AP et 4,7 M€ en CP, 0,7 M€ en DO) et de crédits de personnel et de fonctionnement à partir de la section services communs et urbanisme.

Objectifs, résultats et cibles

Qualité du service

1. Accroître la qualité de service aux usagers

La politique d'exploitation de la route contribue à la sécurité routière :

- la surveillance du réseau routier, qui contribue à détecter dans de brefs délais des anomalies ou des défauts d'entretien susceptibles d'entraîner des accidents, permet de rendre les routes plus sûres,
- l'intervention rapide des équipes d'exploitation pour la remise en état des routes après des accidents, contribue également à la sécurité du réseau,
- l'organisation méthodique de l'activité de rétablissement de la viabilité lors des intempéries hivernales, permet d'éviter de nombreux accidents dus aux chaussées glissantes, notamment en cas de verglas,
- les systèmes d'exploitation et de gestion de trafic permettent une meilleure connaissance des événements, facilitant ainsi la prise de décisions rapides en vue de rétablir au plus vite la sécurité des usagers,
- l'information sur la présence de bouchons ou d'accidents, permet à l'utilisateur d'adapter sa conduite et d'éviter les sur-accidents ou accidents de « queue de bouchon »,
- la délivrance d'information fiable contribue à réduire le stress du conducteur et à apaiser sa conduite, gage de sécurité,
- le réseau d'appel d'urgence facilite un contact très rapide entre les victimes et les secours, ce qui constitue un gage de soin rapide aux accidentés,
- l'automatisation de la chaîne de contrôle-sanction permet de mieux faire respecter les règles de conduite, et de baisser l'accidentologie, dans des points d'accumulation d'accidents particulièrement dangereux.

La politique d'exploitation de la route contribue à la fluidité du réseau routier :

Grâce à l'information sur les temps de parcours, la présence d'encombres, grâce aux conseils d'itinéraires, l'utilisateur peut adapter sa stratégie de déplacement, soit en modifiant son itinéraire, soit en différant ses déplacements, voire en choisissant un autre mode de déplacement.

Les mesures de gestion de trafic prédéfinies dans le cadre de « plans de gestion de trafic » permettent de réduire les conséquences de crises ayant un impact majeur sur la circulation (accidents graves, épisodes neigeux exceptionnels...)

Les équipements d'exploitation et de gestion de trafic permettent une meilleure répartition des flux de déplacement dans le temps et sur les différents réseaux. Ils contribuent ainsi à réduire le temps perdu dans les embouteillages, ce qui constitue un gain économique important.

L'optimisation de l'usage des infrastructures existantes permet en outre de différer certains investissements pour la construction de nouvelles infrastructures.

P.L.F. 2005

Agrégat 16 Sécurité routière et exploitation de la route

2. Développer les services d'informations à l'utilisateur

Améliorer l'information routière pour permettre à l'utilisateur d'être informé en temps réel sur les perturbations, les difficultés et les dangers qu'il va rencontrer sur son itinéraire correspond à un enjeu fort en terme d'exploitation de la route : en influant sur les choix de déplacements (heures, jours, itinéraires...), l'information routière est un outil permettant de mieux exploiter les infrastructures existantes et de différer des investissements nouveaux.

Cette amélioration a une incidence forte sur la sécurité routière (meilleure vigilance de l'utilisateur, diminution du stress) et répond à une attente très importante des usagers.

Le Schéma Directeur d'Information Routière (SDIR) a trois objectifs :

- disposer d'une information en temps réel concernant les événements liés à la sécurité et les conditions générales de circulation sur le réseau trans-européen et assimilé, soit sur un réseau d'environ 20 000 km,
- la rendre accessible au plus grand nombre par une large diffusion sur le réseau routier mais aussi sur des serveurs télématiques et par la mise à disposition auprès des médias et des opérateurs,
- faire circuler une information routière synthétique en temps réel entre les différents acteurs (gestionnaires de voirie, forces de l'ordre, autorités).

La mise en œuvre du SDIR se mesure par le nombre de kilomètres de réseaux routiers opérationnels où la collecte et la diffusion des informations sont conformes aux principes de qualité du SDIR.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Kilométrage de réseaux opérationnels	8100	8.100		9.100	ND	ND
--	--------------------------------------	------	-------	--	-------	----	----

Agrégat 21 Intervention pour les aéroports et le transport aérien

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses en capital							
Titre V	"	139.450.000	"	///////	"	+83.780.000	83.780.000
Totaux pour les dépenses en capital	"	139.450.000	"	///////	"	+83.780.000	83.780.000
Totaux généraux	"	139.450.000	"	"	"	+83.780.000	83.780.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Intervention pour les aéroports et le transport aérien

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses en capital			
Titre V		"	83.780.000
Chapitre 59-04	Programme "Transports aériens" - Intervention pour les aéroports et le transport aérien (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	83.780.000
Totaux pour les dépenses en capital		"	83.780.000
Totaux généraux		"	83.780.000

Agrégat 21 Intervention pour les aéroports et le transport aérien

Agrégat 21 : Intervention pour les aéroports et le transport aérien

Composantes de l'agrégat

L'administration de l'aviation civile est garante du respect de la sûreté ainsi que de l'équilibre entre développement du transport aérien et protection du cadre de vie.

Ses moyens d'actions sont les dotations désormais inscrites sur le budget général (chapitre 59-04 Programme "Transports aériens" - Intervention pour les aéroports et le transport aérien avec corrélativement la suppression du compte d'affectation spéciale 902-25 - Fonds d'Intervention pour les Aéroports et le Transport Aérien) et le budget annexe.

Les dépenses ouvertes sont les subventions aux lignes d'aménagement (21,5M€ en 2005), d'autre part les dépenses dédiées à la sécurité et à la sûreté sur les aéroports : sûreté proprement dite, mais aussi les services de sauvetages et de lutte contre les incendies d'aéronefs et la lutte contre le péril aviaire.

Les aéroports constituent des maillons indispensables de la chaîne du transport aérien. Outre leur rôle économique dans cette chaîne, ils remplissent un rôle éminent dans l'aménagement du territoire national. Ils constituent, pour la plupart, des monopoles naturels dans leur zone de circulation.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Intervention pour les aéroports et le transport aérien

Agrégat 23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre IV	///////	///////	2.805.740.000	"	2.805.740.000	-84.950.000	2.720.790.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	2.805.740.000	"	2.805.740.000	-84.950.000	2.720.790.000
Dépenses en capital							
Titre V	3.306.000	74.908.000	3.192.000	///////	35.850.000	+38.018.000	73.868.000
Titre VI	1.324.420.000	1.114.500.000	1.035.669.000	///////	225.248.000	+739.350.000	964.598.000
Totaux pour les dépenses en capital	1.327.726.000	1.189.408.000	1.038.861.000	///////	261.098.000	+777.368.000	1.038.466.000
Totaux généraux	1.327.726.000	1.189.408.000	3.844.601.000	"	3.066.838.000	+692.418.000	3.759.256.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre IV			2.805.740.000	2.720.790.000
Chapitre	45-43	Contribution aux charges d'infrastructures ferroviaires et au désendettement (intégralité du chapitre)	2.805.740.000	2.720.790.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			2.805.740.000	2.720.790.000
Dépenses en capital				
Titre V			3.192.000	73.868.000
Chapitre	53-46	Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité et d'exploitation des infrastructures		
	Article 80	Voies navigables	2.571.000	1.200.000
Chapitre	53-47	Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales		
	Article 80	Etudes en matière de transports ferroviaires et combinés	621.000	460.000
Chapitre	59-03	Programme "Transports terrestres et maritimes" (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	72.208.000
Titre VI			1.035.669.000	964.598.000
Chapitre	63-44	Subventions d'investissement aux transports interurbains		
	Article 30	Infrastructures de transport ferroviaire	316.700.000	63.398.000
	Article 50	Infrastructures de voies navigables	43.969.000	1.200.000
Chapitre	63-45	Subventions d'investissement aux aménagements de sécurité et aux opérations d'entretien et de réhabilitation sur les infrastructures de transport (intégralité du chapitre)	675.000.000	900.000.000
Totaux pour les dépenses en capital			1.038.861.000	1.038.466.000
Totaux généraux			3.844.601.000	3.759.256.000

Agrégat 23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Agrégat 23 : Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Composantes de l'agrégat

Cet agrégat regroupe les crédits consacrés par l'Etat aux investissements sur les réseaux nationaux d'infrastructures de transports terrestres, à savoir le réseau ferroviaire et celui des voies navigables.

1. Réseau ferroviaire

1.1. Exploitation et entretien du réseau

Les concours de l'Etat au réseau ferroviaire prennent d'abord la forme d'une contribution annuelle aux charges d'infrastructures ferroviaires versée à l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF), gestionnaire de l'infrastructure.

Cette dotation permet à l'établissement de limiter son déficit courant et de faire face aux coûts d'exploitation et d'entretien qu'il sous-traite à la SNCF.

1.2. Gestion de la dette

Depuis 2004, l'Etat contribue au désendettement de RFF par une subvention de 800 millions d'euros. Cette charge était auparavant supportée par le compte d'affectation spéciale 902-24.

Par ailleurs, l'Etat poursuit le désendettement du système ferroviaire en maintenant la subvention au service annexe d'amortissement de la dette de la SNCF (partie de la dette ferroviaire non transférée à RFF) à hauteur de 677 millions d'euros.

1.3. Investissements

Des subventions aux études et travaux d'infrastructures ferroviaires (attribuées généralement à RFF), concernent à la fois le réseau à grande vitesse - participation au financement des lignes à grande vitesse dont la réalisation est décidée et aux études relatives au développement du réseau à grande vitesse national et européen - et le développement, ainsi que la restauration du réseau classique, pour l'essentiel dans le cadre des contrats de plan Etat - régions.

Depuis 2004, l'Etat finance les besoins de régénération du réseau ferroviaire en versant une subvention d'investissement à Réseau Ferré de France de 900 M €.

2. Réseau des voies navigables

Les dépenses relatives aux voies navigables regroupent :

- d'une part les subventions d'investissement pour le réseau des voies navigables confié à l'Etablissement public Voies Navigables de France (VNF). Ces subventions permettent la réalisation d'études et de travaux de restauration et de développement du réseau dont une part s'inscrit dans le cadre des contrats de plan Etat - régions pour la période 2000-2006 qui prévoient un programme global contractualisé de plus de 690 millions d'euros pour l'aménagement et la restauration du réseau.

- d'autre part, les dépenses de restauration des voies restant gérées par l'Etat. Ce réseau non confié à VNF est actuellement constitué par environ 700 km de voies.

Une expérimentation est proposée dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF) touchant les moyens ouverts au Service Navigation de la région Nord - Pas-de-Calais et Voies Navigables de France pour améliorer la performance des réseaux et des infrastructures de transports fluviaux.

Concrètement, cela se traduit par le regroupement dans un chapitre unique de l'ensemble des crédits aujourd'hui versés par la direction des transports terrestres à Voies Navigables de France et inscrits à la présente section et de la masse salariale du Service Navigation de la région Nord - Pas-de-Calais et des crédits de fonctionnement inscrits à la section Services communs et urbanisme.

P.L.F. 2005

Agrégat 23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Résultat	Résultat	Prévision	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Réseau ferroviaire	2.551	2.570	3.798	3.685	3.685
l	Réseau des voies navigables	57	36	47	74	74
	Total	2.608	2.606	3.845	3.759	3.759

l Ces dépenses tiennent compte des crédits de personnel et de fonctionnement imputées sur le chapitre 59-03 Programme "Transports terrestres et maritimes" relatif à l'expérimentation.

Objectifs, résultats et cibles

Réseau ferroviaire

Efficacité socio-économique

1. Doubler le trafic de fret ferroviaires à l'horizon de 10 ans

Le rééquilibrage entre les modes de transports de marchandises est un objectif majeur de la politique des transports.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
	Evolution du trafic ferroviaire fret en t.km (base 100: 1996: 48,3 milliards de tkm)	103,5	106,6	96,9	94,0	Nd	Nd

2. Développer les services de voyageurs

Cette politique se traduit d'une part par la création de nouvelles lignes à grande vitesse d'autre part par la modernisation des infrastructures existantes.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
	Nombre de voyageurs/Km TGV (en milliards)	39,86	37,6	39,6	Nd	Nd	Nd
	Evolution du trafic ferroviaire de voyageurs (TGV + Grandes lignes)	+2,7%	-0,56 %	+2,2 %	+3,2 %	Nd	Nd

Source : SNCF.

3. Renforcer la sécurité des infrastructures

L'action de l'Etat comporte notamment la suppression ou l'amélioration des passages à niveau. Ceux-ci représentent en effet un risque important dans le domaine de la sécurité des circulations ferroviaires.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
	Passages à niveau traités :						

Agrégat 23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
	Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
- supprimés	52	18	56	33	Nd	Nd
- améliorés	147	Nd	230	Nd	Nd	Nd

Qualité du service

1. Améliorer la qualité du service ferroviaire voyageur et fret sur les lignes classiques dans un objectif de sécurité, de fiabilité, de rapidité et de confort.

Efficacité de la gestion

1. Contribuer au désendettement du système ferroviaire.

Réseau des voies navigables

Efficacité socio-économique

1. Valoriser le réseau qui possède un potentiel économique

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des préconisations du rapport de M. de BOUARD, dont les conclusions ont permis de classer le réseau des voies navigables en 4 catégories de voies selon la nature et l'importance du trafic de ces voies afin de définir les niveaux de restauration de chacune de ces catégories. L'objectif est de fiabiliser le réseau afin de consolider la prise en compte du transport de marchandises par voie d'eau et le développement de plaisance.

Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
	Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
Evolution du trafic fluvial fret en t/km (base 100 année 1996 : 5,7 milliards de t/km)	121,1	Nd	120,9	Nd	Nd	Nd
Montant des péages perçus par VNF au titre du trafic de plaisance (en millions d'euros)	3,59	3,53	3,45	3,60	Nd	Nd

P.L.F. 2005

Agrégat 23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables

Agréat 24 Transport de voyageurs

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre IV	///////	///////	746.500.000	"	746.500.000	+41.370.000	787.870.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	746.500.000	"	746.500.000	+41.370.000	787.870.000
Dépenses en capital							
Titre V	12.700.000	14.550.000	10.310.000	///////	2.200.000	+4.365.000	6.565.000
Titre VI	114.857.000	52.100.000	161.375.000	///////	59.000.000	+15.630.000	74.630.000
Totaux pour les dépenses en capital	127.557.000	66.650.000	171.685.000	///////	61.200.000	+19.995.000	81.195.000
Totaux généraux	127.557.000	66.650.000	918.185.000	"	807.700.000	+61.365.000	869.065.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 24 Transport de voyageurs

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires			
Titre IV		746.500.000	787.870.000
Chapitre	46-41 Contribution de l'Etat aux transports collectifs en Ile-de-France (intégralité du chapitre)	746.500.000	787.870.000
Totaux pour les dépenses ordinaires		746.500.000	787.870.000
Dépenses en capital			
Titre V		10.310.000	6.565.000
Chapitre	53-47 Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales		
Article	10 Etudes économiques, techniques et expérimentations dans le domaine des transports	2.540.000	1.765.000
Article	90 Etudes et travaux en matière de transports collectifs en Ile-de-France au titre de l'aménagement de la voirie nationale	7.770.000	4.800.000
Titre VI		161.375.000	74.630.000
Chapitre	63-43 Subventions d'investissement aux transports urbains		
Article	05 Etudes, recherches, développement et expérimentations de transports	660.000	790.000
Article	10 Infrastructures de transports collectifs en Ile-de-France	82.380.000	38.130.000
Article	30 Plans de déplacements urbains (PDU) et autres améliorations des transports collectifs	20.400.000	3.660.000
Article	40 Transports collectifs en site propre de province	55.300.000	30.000.000
Chapitre	63-44 Subventions d'investissement aux transports interurbains		
Article	05 Etudes, recherches, développement et expérimentations de transports	820.000	640.000
Article	10 Transports collectifs régionaux et départementaux	1.815.000	1.410.000
Totaux pour les dépenses en capital		171.685.000	81.195.000
Totaux généraux		918.185.000	869.065.000

Agrégat 24 Transport de voyageurs

Agrégat 24 : Transport de voyageurs

Composantes de l'agrégat

1. Transports collectifs en Ile de France

D'une part, l'État, en tant que membre du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), exerce une responsabilité directe dans l'exploitation des transports collectifs en Ile de France. Cette responsabilité cessera au plus tard le 1er juillet 2005 conformément à la loi sur les compétences et responsabilités locales du 13 août 2004. L'Etat contribue au STIF pour l'exploitation. L'État contribue également au financement des investissements dans le cadre du contrat de plan passé avec la Région Ile-de-France et subventionne à ce titre les maîtres d'ouvrage pour les investissements d'extension du réseau et d'amélioration de la qualité du service (RFF, SNCF, RATP ou autres).

D'autre part, l'Etat compense à la région Ile-de-France, qui s'est vu reconnaître la compétence pour siéger au sein du STIF par la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, la contribution versée par celle-ci au STIF (la contribution de l'Etat au STIF, hors compensation à la région est réduite à due concurrence). La compensation de l'Etat tient compte de la décentralisation du STIF en 2005.

2. Transports collectifs régionaux et départementaux

Pour les services ferroviaires régionaux de voyageurs, l'Etat a transféré au 1er janvier 2002 cette compétence à l'ensemble des régions françaises excepté la Corse et l'Ile-de-France. A partir de 2002, les crédits inscrits au budget correspondent donc à la compensation globale que verse l'Etat aux régions au titre de ce transfert de compétences. Ces crédits sont intégrés à la dotation globale de décentralisation et transférés en gestion au budget du ministère de l'Intérieur.

3. Transports collectifs urbains de province

A compter de 2004, les subventions aux investissements de transports collectifs de province sont supprimées pour les opérations nouvelles.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Résultat	Résultat	Prévision	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Transports collectifs en Ile de France	810	915	843	832	832
	Transports collectifs régionaux et départementaux	1.502	3	2	1	1
	Transports collectifs urbains de province	103	105	69	32	32
	Total	2.415	1.023	914	865	865

Objectifs, résultats et cibles

Transports collectifs en Ile de France

Efficacité socio-économique

1. Développer les transports collectifs en Ile-de-France

Le développement des infrastructures de transports collectifs en Ile-de-France et l'usage des transports collectifs contribuent à la fluidité des déplacements en Ile-de-France.

P.L.F. 2005

Agrégat 24 Transport de voyageurs

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
	Évolution de l'offre de transport :						
	réseau RATP (en millions de voitures/km)	464	471,99	466,9	471,1	Nd	Nd
	réseau SNCF (en millions de trains/km)	56,09	58	54,91	57,89	Nd	Nd
	Nombre de voyageurs/km (en milliards)						
	- SNCF	10,09	9,19	9,77	9,34	Nd	Nd
	- RATP	13,03	12,8	12,97	13,17	Nd	Nd

Sources : RATP et SNCF.

Qualité du service

1. Promouvoir la qualité de service des transport collectifs en Ile-de-France

L'amélioration de la qualité doit se traduire en termes de fiabilité, d'accueil et d'information des usagers, de réduction des retards et des incidents, d'amélioration de la sûreté des transports et des gares. Cet objectif repose sur la contractualisation entre le STIF et les entreprises de transports (SNCF et RATP) avec notamment la mise en place de pénalisations en cas de non-réalisation de l'offre.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
l	Indicateur de régularité :						
	Bus + mode tramways	93,6%	93,6%	97,1%	97%	Nd	Nd
	Métro	98,6%	96,5%	98,9%	98%	Nd	Nd
	RER (RATP)	93,6	93,5%	93,1%	94%	Nd	Nd
	Réseau SNCF :	91,6%	92,5%	90,2%	93,5%	Nd	Nd

Sources : RATP et SNCF.

Note :

1. % de bus + mode tramway arrivés sans retard

Métro : % de voyageurs ayant attendu moins de 3mn aux heures de pointe

RER : % de trains n'ayant pas plus de 5mn de retard aux heures de pointe

SNCF : % de trains n'ayant pas plus de 5mn de retard

Effacité de la gestion

1. Equilibrer les comptes des transports collectifs en Ile de France et maîtriser l'évolution des concours de l'Etat.

Cet objectif se traduit par la signature de conventions entre le STIF et les entreprises de transport notamment SNCF et RATP, qui définissent les modalités de rémunération de ces dernières en contrepartie d'une offre de service et d'objectifs de qualité de service.

La réforme de l'organisation institutionnelle et financière des transports collectifs à venir contribuera à la modernisation du système des transports collectifs en Ile-de-France en renforçant la cohérence des politiques d'aménagement et de transport.

Agrégat 24 Transport de voyageurs

Transports collectifs régionaux et départementaux

Efficacité socio-économique

1. Développer les transports ferroviaires régionaux

La régionalisation des transports ferroviaires a été initiée en 1997 en confiant cette compétence à sept régions " expérimentales ". Ce transfert a été généralisé à l'ensemble des régions à compter du 1^{er} janvier 2002 (excepté la Corse et l'Ile-de-France). Cette décentralisation permet la poursuite du développement des transports ferroviaires régionaux et leur adaptation aux besoins et aux particularités de chaque région, en donnant à cette collectivité territoriale proche des usagers et déjà compétente pour l'aménagement du territoire et les transports la responsabilité pleine et entière de l'organisation et du financement de ces services.

Les dotations budgétaires aux services régionaux de voyageurs (SRV) ont été transférées en 2003 au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et intégrées dans la DGD.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Évolution du trafic des services régionaux de voyageurs	+4,1%	Nd	- 0,3%	Nd	Nd	Nd

P.L.F. 2005

Agrégat 24 Transport de voyageurs

Agréгат 25 Transport de marchandises

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre IV	///////	///////	39.044.696	-4.500	39.040.196	-18.852.196	20.188.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	39.044.696	-4.500	39.040.196	-18.852.196	20.188.000
Dépenses en capital							
Titre V	3.100.000	2.750.000	2.355.000	///////	1.100.000	+825.000	1.925.000
Titre VI	13.700.000	10.000.000	14.725.000	///////	7.200.000	+3.000.000	10.200.000
Totaux pour les dépenses en capital	16.800.000	12.750.000	17.080.000	///////	8.300.000	+3.825.000	12.125.000
Totaux généraux	16.800.000	12.750.000	56.124.696	-4.500	47.340.196	-15.027.196	32.313.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 25 Transport de marchandises

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre IV			39.044.696	20.188.000
Chapitre	43-10	Actions de promotion dans le domaine des transports (intégralité du chapitre)	4.773.196	1.481.000
Chapitre	44-20	Interventions dans le domaine des transports et de la sécurité routière		
Article	10	Interventions en faveur de la batellerie	615.000	1.050.000
Article	20	Comité national routier	1.500.000	1.500.000
Article	30	Actions de concertation et d'animation	156.500	157.000
Chapitre	45-41	Interventions dans le domaine des transports combinés (intégralité du chapitre)	32.000.000	16.000.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			39.044.696	20.188.000
Dépenses en capital				
Titre V			2.355.000	1.925.000
Chapitre	53-47	Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales		
Article	05	Organisation des transports de défense	"	"
Article	70	Equipements et aménagements destinés au contrôle routier	2.355.000	1.925.000
Titre VI			14.725.000	10.200.000
Chapitre	63-44	Subventions d'investissement aux transports interurbains		
Article	20	Aide au développement de la productivité des transports terrestres	1.095.000	800.000
Article	60	Infrastructures et équipements de transport combiné	13.630.000	9.400.000
Totaux pour les dépenses en capital			17.080.000	12.125.000
Totaux généraux			56.124.696	32.313.000

Agrégat 25 Transport de marchandises

Agrégat 25 : Transport de marchandises

Composantes de l'agrégat

1. Modernisation et adaptation du secteur des transports de marchandises

L'action de l'Etat se traduit par des aides incitatives à la structuration du secteur du transport de marchandises, par des aides à la formation professionnelle des conducteurs routiers et des transporteurs fluviaux.

2. Contrôle des transports terrestres

Dans le cadre général d'une politique de renforcement du contrôle des transports terrestres qui s'est traduite par l'augmentation du nombre de contrôleurs des transports terrestres (afin de faciliter le respect de la réglementation, notamment dans le but de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière), les crédits inscrits sur le budget des transports terrestres sont consacrés à l'équipement des services chargés du contrôle routier ainsi qu'à la préparation de la diffusion des nouveaux chronotachygraphes électroniques.

3. Développement du transport combiné

Dans le cadre de la politique de rééquilibrage intermodal et compte-tenu des avantages qu'elle représente pour la collectivité (diminution de l'effet de serre, de la pollution de l'air et de l'insécurité par rapport au transport routier de porte à porte), l'Etat intervient sous forme de subventions d'exploitation à cette activité. Versées jusqu'en 2002 directement à la S.N.C.F. pour le transport combiné rail-route, ces aides sont désormais attribuées directement aux opérateurs de transport combiné dans le cadre d'un nouveau régime d'aides approuvé par la Commission européenne le 30 avril 2003 ; ces aides sont attribuées à tout type de transport combiné (chemin de fer, voie d'eau ou maritime). S'y ajoutent des subventions d'investissement pour la création ou l'extension de terminaux de transbordement ferroviaires et fluviaux et des aides aux entreprises de transport routier pour l'acquisition de matériels de transport combiné.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Résultat	Résultat	Prévision	PLF	Prévision de dépense en gestion

	Modernisation et adaptation du secteur des transports de marchandises	8	7	8	5	5
	Contrôle des transports terrestres	2	1	2	2	2
	Développement du transport combiné	40	50	46	25	25
	Total	50	58	56	32	32

Objectifs, résultats et cibles

Modernisation et adaptation du secteur des transports de marchandises

Efficacité socio-économique

1. Favoriser la structuration du secteur du transport routier de marchandises

Il s'agit de favoriser la structuration des entreprises de transport routier de marchandises afin que, de par leur taille, elles soient mieux à même d'affronter la concurrence internationale.

Si les chiffres de 2003 confirment la tendance observée ces dernières années : la structuration se poursuit avec des regroupements et des concentrations. Par ailleurs, les entreprises fonctionnent de plus en plus en réseaux. La tendance est au plafonnement du stock d'entreprises. Pour les premiers mois de 2004 le nombre de défaillances décroît fortement (-19 %) en raison d'un retour à l'équilibre des bilans tandis que le mouvement de hausse des créations se poursuit au même rythme qu'en 2003 (+9 %).

P.L.F. 2005

Agrégat 25 Transport de marchandises

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
	Nombre moyen de salariés/entreprise	7,9	8,1	8,0	8,2	Nd	Nd

2. Améliorer la formation des conducteurs routiers

La formation professionnelle obligatoire depuis 1995 pour les conducteurs salariés du transport routier public de marchandises a été généralisée à tous les conducteurs routiers professionnels par la loi n° 98/69 du 6 février 1998 : non salariés du transport routier public de marchandises, salariés du transport routier privé de marchandises et du transport routier de voyageurs. Cette formation comprend d'une part, une formation initiale obligatoire (FIMO) de quatre semaines et, d'autre part une formation continue obligatoire de sécurité (FCOS) d'une durée de trois jours au cours de toute période de cinq ans d'activité professionnelle.

Ces formations obligatoires renforcent la professionnalisation du métier de conducteur routier :

- au service d'une amélioration de la sécurité au travail et de la sécurité routière,
- pour améliorer la qualification des conducteurs en favorisant leur insertion professionnelle,
- pour une amélioration de la qualité de service des entreprises.

Le ratio ci-après indiqué concerne les conducteurs pour compte d'autrui (marchandises).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision
	Flux d'attestations de formation délivrées / Nombre total de conducteurs	21%	Nd	23,15%	Nd	Nd	Nd

Contrôle des transports terrestres

Efficacité socio-économique

1. Renforcer les contrôles routiers

Ce renforcement doit contribuer à une meilleure application de la réglementation dans un double but de sécurité routière et d'assainissement de la profession en luttant contre le "dumping" économique et social.

La réalisation de cet objectif passe notamment par l'aménagement d'aires de contrôles sur route et autoroute permettant de réaliser les contrôles dans de bonnes conditions de fiabilité (pour la pesée des véhicules) et de sécurité. Cela passe aussi par la modernisation des outils de contrôle et leur adaptation liée à l'introduction du chronotachygraphe électronique, la coordination des différents services de contrôle et la formation des corps de contrôle aux évolutions de la réglementation.

Enfin, l'augmentation des moyens mis à disposition des contrôleurs des transports terrestres pour l'exercice de leur mission doit permettre d'intensifier les contrôles sur route et en entreprise.

Agrégat 25 Transport de marchandises

Développement du transport combiné

Efficacité socio-économique

1. Développer le trafic de transport combiné

Dans une logique globale de développement du fret ferroviaire et fluvial et dans un souci d'équilibre des différents modes de transport, l'objectif est un meilleur respect de l'environnement et une amélioration de la sécurité routière.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Prévision	Prévision

	Évolution du trafic transport combiné en t/km (base 100: 1996: 12,2 milliards de t/km)	101	94	93,4	*		Nd
--	--	-----	----	------	---	--	----

* Les évolutions pour 2004 sont pour l'essentiel liées à la définition, en cours de la nouvelle politique de la S.N.C.F. pour le transport de fret qui constitue une des priorités fixées à l'entreprise à la suite notamment du rapport Haenel-Gerbaud.

P.L.F. 2005

Agrégat 25 Transport de marchandises

Agrégat 26 Politiques sociales

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	//////	//////	90.400	-10.100	80.300	"	80.300
<i>Personnel</i>	//////	//////	90.400	-10.100	80.300	"	80.300
Titre IV	//////	//////	2.704.710.000	"	2.704.710.000	+83.850.000	2.788.560.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	//////	//////	2.704.800.400	-10.100	2.704.790.300	+83.850.000	2.788.640.300
Totaux généraux	//////	//////	2.704.800.400	-10.100	2.704.790.300	+83.850.000	2.788.640.300

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 26 Politiques sociales

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			90.400	80.300
Chapitre	32-91	Pensions et retraites. Prestations et versements de l'Etat (intégralité du chapitre)	90.400	80.300
Titre IV			2.704.710.000	2.788.560.000
Chapitre	46-42	Transports collectifs. Compensation pour tarifs sociaux (intégralité du chapitre)	114.910.000	109.000.000
Chapitre	47-41	Subventions au régime de retraite de la S.N.C.F. et à divers régimes sociaux particuliers des transports terrestres (intégralité du chapitre)	2.589.800.000	2.679.560.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			2.704.800.400	2.788.640.300
Totaux généraux			2.704.800.400	2.788.640.300

Agrégat 26 Politiques sociales

Agrégat 26 : Politiques sociales

Composantes de l'agrégat

1. La tarification sociale des transports

L'État a institué des " tarifs sociaux " accordés à certaines catégories de la population (familles nombreuses, billet annuel congés payés...) et compense le coût de la mise en œuvre de ces tarifs à la SNCF pour les services nationaux de voyageurs et aux conseils généraux pour l'exploitation des lignes de substitution. Une partie de ces crédits (compensation pour tarifs sociaux S.N.C.F. pour un montant de 180 M€) a été transférée dans la DGD à l'occasion de la régionalisation totale des services régionaux de voyageurs opérée le 1er janvier 2002.

2. Régimes de retraites

2.1. Le régime de retraites de la SNCF

Le régime de retraites de la SNCF est financièrement déséquilibré du fait de sa structure démographique défavorable (1 cotisant pour 2 retraités) et des avantages particuliers attachés à ce régime (retraite entre 50 et 55 ans, mode de calcul des compensations...). L'État prend en charge la part de ce déséquilibre structurel non financée par les compensations démographiques entre régimes, sur le budget du ministère chargé des transports en versant une subvention à la caisse de retraites de la SNCF qui dispose de l'autonomie budgétaire. L'article 30 du cahier des charges de la SNCF définit cette prise en charge comme le solde entre les dépenses et les recettes internes et externes de la caisse de retraite.

Le nombre de bénéficiaires de ce régime s'élève à 312 430 en 2003.

2.2. Les régimes spécifiques de retraites

L'État contribue à l'équilibre financier des régimes spéciaux de retraites des transports terrestres et participe au financement du dispositif de congé de fin d'activité des conducteurs routiers.

Ces différents régimes sont les suivants :

- les pensions versées aux personnels de chemins de fer secondaires d'intérêt général ou de voies ferrées d'intérêt local : le chemin de fer de la Mure et la ligne Lyon - Croix rousse ;
- les pensions garanties par l'Etat aux anciens agents des chemins de fer d'Afrique du Nord et du Niger - Méditerranée, des transports urbains tunisiens et marocains et du chemin de fer franco - éthiopien.

Il n'y a plus d'actifs dans l'ensemble de ces régimes.

- les concours de l'Etat au fonds national de gestion paritaire du congé de fin d'activité des conducteurs routiers de marchandises (FONGECFA) en application de l'accord du 28 mars 1997 et à l'association de gestion du congé de fin d'activité des conducteurs routiers de voyageurs (AGECFA) en application de l'accord du 2 avril 1998.

Le congé de fin d'activité est accordé aux conducteurs routiers de marchandises et aux convoyeurs de fonds de 55 ans et plus qui réunissent 25 ans de conduite dans une entreprise relevant de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (CCNTR). Il est également accordé aux conducteurs routiers de voyageurs de 55 ans et plus qui réunissent 30 ans de conduite dans une entreprise relevant de cette convention collective.

L'État prend à sa charge 80% de l'allocation de congé de fin d'activité versée aux agents de plus de 57 ans et demi, ainsi que les cotisations afférentes. Le nombre de bénéficiaires du congé de fin d'activité s'élève environ à 7 060 en 2003.

- Le versement par l'Etat d'un complément de pension, effectivement payé via la CARCEPT, aux agents partis à la retraite à 60 ans, soit à l'issue de leur activité pour ce qui est notamment de certains salariés des transports routiers, soit à l'issue de leur congé de fin d'activité pour ce qui est de certains conducteurs routiers, avec un nombre insuffisant de trimestres pour bénéficier d'une pension à taux plein du régime général.

2.3. Le régime de retraite des conjoint(e)s de bateliers

Dans l'attente de l'adoption d'un statut spécifique, l'Etat instaure un dispositif d'aide provisoire aux conjoint(e)s de bateliers pour accompagner financièrement l'adoption du statut de conjoint collaborateur existant. Le nombre de bénéficiaires s'élève environ à 605 en 2004.

- L'aide représente 1 M€ pour l'ensemble des bénéficiaires. La prise en charge est répartie entre une aide forfaitaire par conjoint(e) et une aide permettant le rachat de périodes d'activité pour les conjoint(e)s de bateliers proches de la retraite (environ 175 bénéficiaires en 2004). La mise en place du dispositif est réalisée dans le cadre d'une convention Etat/Organic.

P.L.F. 2005

Agrégat 26 Politiques sociales

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Résultat	Résultat	Prévision de dépense en gestion	PLF	Prévision de dépense en gestion
	La tarification sociale des transports	115	115	115	109	109
	Régimes de retraites	2.420	2.465	2.590	2.680	2.680
	Total	2.535	2.580	2.705	2.789	2.789

Agrédat 27 Aviation et aéronautique civiles

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	"	"	"	"	"
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	"	"	"	"	"
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	"	"	"	"	"
Dépenses en capital							
Titre V	265.572.000	255.800.000	290.301.000	///////	76.350.000	+191.760.000	268.110.000
Titre VI	4.000.000	4.000.000	4.000.000	///////	"	+4.000.000	4.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	269.572.000	259.800.000	294.301.000	///////	76.350.000	+195.760.000	272.110.000
Totaux généraux	269.572.000	259.800.000	294.301.000	"	76.350.000	+195.760.000	272.110.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 27 Aviation et aéronautique civiles

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses en capital				
Titre V			290.301.000	268.110.000
Chapitre	53-22	Programmes aéronautiques civils. Etudes, essais et développement (intégralité du chapitre)	290.301.000	268.110.000
Titre VI			4.000.000	4.000.000
Chapitre	63-20	Subventions d'investissement aux programmes aéronautiques civils (intégralité du chapitre)	4.000.000	4.000.000
Totaux pour les dépenses en capital			294.301.000	272.110.000
Totaux généraux			294.301.000	272.110.000

Agrégat 27 Aviation et aéronautique civiles

Agrégat 27 : Aviation et aéronautique civiles

Composantes de l'agrégat

1. Aéronautique civile

Pour cette composante, l'Etat intervient par :

- l'octroi de soutiens financiers aux programmes de recherche menés par les industriels du secteur. Ces programmes ont pour objectif l'acquisition et la maîtrise de nouvelles technologies, de manière à permettre une satisfaction plus aisée des besoins collectifs et une amélioration des performances des produits dans les domaines de l'aérodynamique, des structures, de la propulsion, des voilures tournantes, des équipements, de l'avionique, etc.
L'impact de ces recherches se mesure sur le long terme. C'est ainsi que, par exemple, depuis 30 ans, la réduction des bruits moteurs et aérodynamiques a été très importante : un avion à réaction des années 60 tel que la Caravelle produisait autant de bruit que 125 avions de la génération actuelle tels que l'Airbus A320 (soit une réduction de 20 décibels). Concernant la consommation de kérosène, la réduction par passager transporté et par kilomètre a été de 60 % entre les premières générations d'avions à réaction et les plus récentes. Les nouvelles technologies des moteurs ont permis une réduction importante des émissions des oxydes d'azotes (-20 % de 1970 à 1990) et des imbrûlés ;
- l'octroi d'avances remboursables pour des produits (aéronefs, moteurs, équipements, ...) principalement développés dans le cadre de coopérations internationales ;
- la passation de contrats de recherche pré-normative sur la sécurité de l'aviation civile (visant, notamment, à réduire les risques liés à la complexité accrue des technologies utilisées et à l'augmentation du trafic) et la limitation des nuisances des aéronefs (bruit, pollution) ;
- l'octroi de soutiens financiers pour la construction de nouveaux moyens de recherche.

Ces actions s'inscrivent dans un secteur aérospatial qui a réalisé un chiffre d'affaires (CA) non consolidé de 25,1 milliards¹ d'euros (Md€) (dont 16,6 Md€ pour la construction aéronautique civile) en 2003 et consacré 4,08 Md€² à la recherche et au développement (soit 16,6 % du CA). Le secteur emploie directement 101 500 personnes. La part du CA réalisée à l'exportation s'élève à 76 %.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (moyens de paiement, en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Aéronautique civile	506	272	332	272	272
	<i>Dont crédits recherche</i>	<i>146</i>	<i>57</i>	<i>82</i>	<i>52</i>	<i>52</i>
	<i>Dont avances remboursables</i>	<i>357</i>	<i>212</i>	<i>247</i>	<i>216</i>	<i>216</i>
	<i>Dont subventions diverses</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
	Total	506	272	332	272	272

L'exécution 2002 tient compte de la Loi de Finances rectificative de 66,6 M€ pour l'essentiel sur la ligne "recherche" et d'un report de crédits de paiements de 151M€ sur la ligne "avances remboursables".

¹ Les sources proviennent du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales - année de référence 2003 sauf chiffre sur la Recherche & Développement - année de référence 2002.

² (Chiffre provisoire.)

P.L.F. 2005

Agrégat 27 Aviation et aéronautique civiles

Objectifs, résultats et cibles

Aéronautique civile

Efficacité socio-économique

1. Bilan du remboursement des avances par les industriels du secteur :

Les remboursements versés annuellement par les industriels correspondent à des projets ayant fait l'objet d'avances allouées au cours des 30 dernières années.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2006
			Prévision	Résultat			
	Exigible (millions d'euros)	175	221	186	187	205	261

Agrégat 27 Aviation et aéronautique civiles

P.L.F. 2005

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
Titre V Investissements exécutés par l'Etat						
3ème partie Transports, communications et télécommunications						
53-22	Programmes aéronautiques civils. Etudes, essais et développement	2.839.042	255.800	2.507.604	76.350	191.760
53-46	Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité et d'exploitation des infrastructures	3.446.042 ¹	432.600	2.997.537 ¹	131.883	280.490
53-47	Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales	26.333.394	511.100	23.384.313	177.437	136.530
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001						
59-01	Programme "Réseau routier national" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la Loire (nouveau)	97.362 ²	116.508	84.302 ²	8.785	107.723
59-02	Programme "Sécurité routière" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie (nouveau)	37.589 ³	12.260	22.515 ³	2.762	10.653
59-03	Programme "Transports terrestres et maritimes" (nouveau)	227.010 ⁴	72.208	167.487 ⁴	35.000	37.208
59-04	Programme "Transports aériens" - Intervention pour les aéroports et le transport aérien (nouveau)	93.973 ⁵	139.450	85.469 ⁵	"	83.780
Totaux titre V		33.074.412	1.539.926	29.249.227	432.217	848.144

¹ Après transport de crédits en compte (AP 97.362 milliers d'euros, CP 84.302 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

Après transport de crédits en compte (AP 37.586 milliers d'euros, CP 22.515 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-02

² Après transport de crédits en compte (AP 97.362 milliers d'euros, CP 84.302 milliers d'euros) en provenance du chapitre 53-46

³ Après transport de crédits en compte (AP 37.586 milliers d'euros, CP 22.515 milliers d'euros) en provenance du chapitre 53-46

Après transport de crédits en compte (AP 3 milliers d'euros) en provenance du chapitre 63-48

⁴ Après transport de crédits en compte (AP 227.010 milliers d'euros, CP 167.487 milliers d'euros) en provenance du chapitre 63-44

⁵ Après transport de crédits en compte (AP 93.973 milliers d'euros, CP 85.469 milliers d'euros) en provenance du compte d'affectation spéciale n°902-25

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement			Crédits de paiement						
			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005			
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement	
255.088	64.040	319.128	26.527	28.561	200.000	38.370	25.670	"	
316.622	152.110	468.732	11.693	24.929	280.000	152.110	"	"	
2.771.644	374.570	3.146.214	194.181	67.463	2.510.000	187.285	187.285	"	
4.275	8.785	13.060	4.275	"	"	8.785	"	"	
12.312	1.607	13.919	6.156	6.156	"	1.607	"	"	
24.523	35.000	59.523	17.500	7.023	"	17.500	17.500	"	
8.504	55.670	64.174	4.847	3.061	596	31.732	20.041	3.897	
3.392.968	691.782	4.084.750	265.179	137.193	2.990.596	437.389	250.496	3.897	

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
3ème partie Transports, communications et télécommunications						
63-20	Subventions d'investissement aux programmes aéronautiques civils	70.699	4.000	70.526	"	4.000
63-43	Subventions d'investissement aux transports urbains	2.263.399	65.600	1.714.200	64.277	19.680
63-44	Subventions d'investissement aux transports interurbains	3.035.068 ¹	267.400	2.334.811 ¹	18.780	80.220
63-45	Subventions d'investissement aux aménagements de sécurité et aux opérations d'entretien et de réhabilitation sur les infrastructures de transport	900.000	900.000	675.000	225.000	675.000
63-48	Sécurité et circulation routières. Participations	9.090 ²	3.020	7.884 ²	663	1.812
Totaux titre VI		6.278.256	1.240.020	4.802.421	308.720	780.712
Totaux pour les dépenses en capital		39.352.668	2.779.946	34.051.648	740.937	1.628.856

¹ Après transport de crédits en compte (AP 227.010 milliers d'euros, CP 167.487 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-03

² Après transport de crédits en compte (AP 3 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-02

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
173	"	173	173	"	"	"	"	"
484.922	45.920	530.842	29.689	25.233	430.000	22.960	22.960	"
681.477	187.180	868.657	76.690	24.787	580.000	93.590	93.590	"
"	225.000	225.000	"	"	"	225.000	"	"
543	1.208	1.751	543	"	"	1.208	"	"
1.167.115	459.308	1.626.423	107.095	50.020	1.010.000	342.758	116.550	"
4.560.083	1.151.090	5.711.173	372.274	187.213	4.000.596	780.147	367.046	3.897

Présentation des emplois

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Néant					

P.L.F. 2005

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-04	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	--------------------------	--------------	-----------	------------------------

Néant